

Suite de la partie 1 (fractionné pour la taille du fichier, pas dans le rapport d'origine)

# POUR LES ENFANTS DU CANADA

PROGRAMME NATIONAL D'ACTION



Rapport  
de la  
Commission  
canadienne  
pour  
l'Année  
internationale  
de l'enfant  
1979





# 7

## Le jeu et les loisirs



Birgitte Nielsen



## LE JEU ET LES LOISIRS

Le jeu et les loisirs sont essentiels au développement de l'enfant et de l'adolescent. Mais au Canada, l'indifférence de la société face à l'importance du jeu et des loisirs limite de beaucoup les possibilités qui pourraient être offertes aux enfants. La Commission canadienne s'inquiète, plus particulièrement, du manque d'espace pour jouer et de la mauvaise qualité des espaces réservés au jeu; du fait que les jeunes -- et particulièrement les handicapés et ceux des groupes à faibles revenus -- ont difficilement accès à des programmes et installations de jeu et de loisirs auxquels ils aient les moyens de s'inscrire; de l'importance que l'on accorde à la compétition plutôt qu'à la coopération et à la créativité dans le jeu; du peu d'intérêt porté à la recherche sur les loisirs; et du peu d'aide financière accordée à la formation des animateurs. Par conséquent, nous recommandons:

- |      |  |  |
|------|--|--|
| 7.1  | Que les gouvernements et les pouvoirs locaux accordent à la vie des enfants à l'extérieur de l'école autant d'importance qu'ils en accordent à l'éducation, à la construction des immeubles ou des routes ou à l'aménagement des parcs de stationnement. | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernements fédéral et provinciaux, administrations locales, autorités scolaires, organisations non-gouvernementales, |
| 7.2a | Que les gouvernements et autres centres de décision accordent une aide accrue aux animateurs de jeu, professionnels et bénévoles, qui rendent des services importants dans le domaine des loisirs.   | universités, collèges communautaires et CEGEPs, organismes gouvernementaux de subvention   |
| 7.2b | Qu'ils prennent des mesures pour donner aux animateurs de loisirs de plus grandes facilités d'accès à la formation et à l'éducation.   |  |
|      | Si l'on veut répondre aux besoins des enfants et des adolescents en matière de jeu et loisirs, on doit accorder aux gens plus d'importance qu'à l'équipement.  |  |
| 7.3a | Qu'on confie aux ministères compétents en la matière le mandat de sensibiliser la population à la nécessité du jeu et qu'on assortisse ce mandat des fonds suffisants.   | gouvernements fédéral et provinciaux, administrations municipales  |
| 7.3b | Qu'en plus de fournir directement des services, ces ministères puissent accorder des subventions aux organismes non-gouvernementaux en vue d'encourager la recherche et l'élaboration de nouveaux programmes.  |  |

Il faut consolider plutôt qu'affaiblir les programmes fédéraux, comme celui du Service consultatif sur le milieu

de vie des enfants (Santé et Bien-être Canada) et les programmes sur la sécurité de produits de consommation (Consommation et Corporations), de même que les groupes non-gouvernementaux comme le Canadian Toy Testing Council. Les gouvernements provinciaux devraient créer, là où ils n'existent pas, des ministères des loisirs, de la culture et de la jeunesse, et les consolider là où ils existent.

- 7.4a Qu'aux plans de rénovation et de construction de logements, on prévoit l'aménagement de zones de jeu et de loisirs. gouvernements à tous les paliers
- 7.4b Qu'avant d'approuver ou de subventionner tout projet d'habitation, l'organisme gouvernemental responsable s'assure qu'on a accordé aux zones de jeu autant d'importance qu'aux autres aspects du projet.
- 7.5 Que la communauté, y compris les enfants et les jeunes, soit invitée à participer à la planification, à la conception et à l'aménagement des zones de jeu de même qu'à l'organisation des activités qui s'y tiendront. administrations municipales et services chargés de l'aménagement des zones de jeu.
- Les zones de jeu et de loisirs doivent correspondre davantage aux conditions locales, aux caractères ethniques des habitants et aux besoins des enfants et des jeunes.
- 7.6 Que le jeu soit considéré comme partie intégrante du traitement des enfants et des adolescents placés, temporairement ou en permanence, dans des institutions où ils n'ont pas accès aux activités communautaires de loisirs. gouvernements à tous les paliers, hôpitaux généraux et hôpitaux pour enfants, écoles de formation, centres de soins et de réadaptation

Le jeu peut aider les enfants et les adolescents qui sont retirés de leur milieu habituel -- parce qu'ils sont malades, handicapés physiques ou mentaux ou en conflit avec la société -- à venir à bout de certaines tensions créées par leur nouvelle situation; c'est pourquoi ces enfants et adolescents doivent pouvoir participer à des activités de loisirs et avoir accès à une zone de jeu.

- 7.7 Que l'on tienne compte davantage de tous les besoins -- physiques, sociaux, intellectuels et émotifs -- des enfants dans la planification des établissements humains et des espaces de jeu dans les villes.
- Tout particulièrement, il faut prendre en considération les besoins des tout-petits dans la conception des immeubles, parcs et centres récréatifs communautaires, de façon à ce que ces aménagements ne présentent pas d'obstacle aux ébats des enfants.
- 7.8 Que tous les organismes qui s'occupent de loisirs pour enfants et adolescents leur offrent davantage d'occasions de s'adonner à des activités libres et créatives et accordent moins d'importance aux jeux dirigés de compétition.
- Ceux qui occupent des postes de décision doivent élaborer des programmes qui mettent à l'épreuve l'imagination de l'enfant, et réserver davantage d'espaces ouverts, en milieu rural et urbain, pour encourager les jeunes à s'adonner à des activités libres.
- 7.9 Que l'on conçoive pour les enfants des activités de jeu et de loisirs qui favorisent l'intégration des handicapés.
- 7.10a Que le gouvernement fédéral aide le Canadian Toy Testing Council, qui étudie la sécurité des jouets, leur capacité d'amusement, leur qualité relative, leur durabilité et leur prix.
- 7.10b Que le Canadian Toy Testing Council obtienne de l'aide pour faire connaître les résultats de ses recherches à la population, y compris aux enfants.
- Si les fabricants et les consommateurs de jouets sont mieux informés, ils pourront répondre davantage aux besoins des enfants, en encourageant chez eux des activités qui favorisent tous les aspects de leur développement.
- 7.11 Que le gouvernement aide des bibliothèques de prêt de jouets où travaillent des psycho-pédagogues.
- urbanistes, architectes, administrations municipales, secteur de la construction
- gouvernements à tous les paliers, la population en général
- gouvernements à tous les paliers, fabricants de jouets, parents et population en général, éducateurs et services de garde, hôpitaux
- gouvernements à tous les paliers, groupes communautaires,

Il faudrait consolider cet important réseau de services, récemment mis en place mais de plus en plus accessible aux parents et aux enfants, en encourageant l'embauche de spécialistes qui puissent donner aux parents plus de renseignements sur le développement de l'enfant.

la population en général

Nous recommandons:

- 7.12 Le document publié par le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, intitulé Jouer franc jeu<sup>1</sup>, qui met l'accent sur la valeur réelle du jeu non-compétitif dans les sports organisés.

gouvernements à tous les paliers, organismes privés et communautaires, la population en général

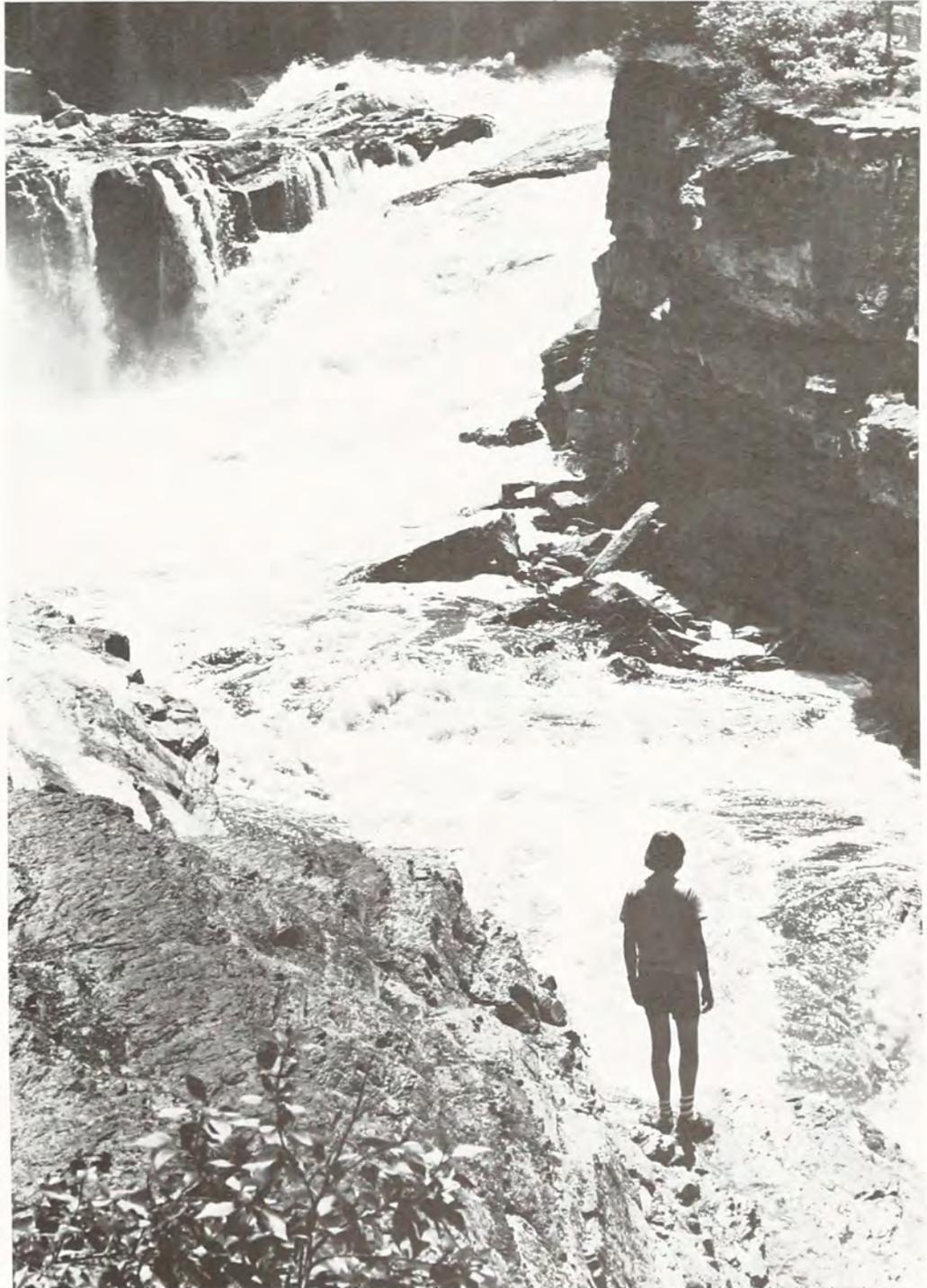
---

1. Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, Jouer franc jeu: code sportif pour les enfants (Ottawa: Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 1979).



# 8

## La nature et l'environnement



Birgitte Nielsen



## LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT

La nature et l'environnement exercent une profonde influence sur le bien-être de l'enfant. L'appréciation de la nature et des plantes et animaux qui en font partie, est essentielle à l'éducation de l'enfant. L'influence qu'exerce l'environnement naturel ou artificiel sur l'enfant a été sérieusement étudiée. Il devrait donc être de toute première importance pour les Canadiens de préserver l'équilibre de la nature et d'entretenir et améliorer leur environnement.

Les décisions que l'on prend aujourd'hui, en ce qui a trait à l'utilisation du sol et au développement énergétique, détermineront pour une bonne part l'avenir des générations qui nous suivront. Pour envisager l'avenir avec optimisme, il est donc essentiel de réserver des terres agricoles à la production alimentaire et de disposer de ressources énergétiques suffisantes. Cependant, ces décisions ne devraient pas être prises sans tenir compte de l'environnement.

Au cours des dix dernières années, il est devenu de plus en plus évident que notre environnement naturel sera gravement endommagé, si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour empêcher la pollution de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et du sol dont nous dépendons pour nous nourrir. De même, si nous voulons permettre aux générations futures de profiter des grandes étendues sauvages et des splendides paysages naturels de ce pays, nous devons nous occuper de protéger la faune et laisser toutes les espèces animales vivre nombreuses dans leur habitat naturel.

Plus immédiatement, nous devons nous préoccuper du milieu urbain, où vivent la plupart des enfants au Canada. Il est essentiel que ces enfants habitent dans des villes qui leur permettent d'être heureux et d'être en santé. Or les tours d'habitation, la pollution par le bruit et les espaces restreints ne favorisent pas le développement de l'enfant. Les grands centres urbains de l'avenir devront être conçus ou réaménagés en tenant compte des besoins des enfants.

Nous nous attaquons, dans les recommandations qui suivent, aux principaux sujets qui nous préoccupent en ce qui a trait à la nature et à l'environnement. Tout au long, nous invitons à la prudence et à la réflexion ceux qui prendront les décisions importantes, qui auront de profondes répercussions sur l'avenir des enfants au Canada.

### Le développement énergétique et l'utilisation du sol

Nous recommandons:

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 8.1 | Que tous les Canadiens veillent à ce que les générations futures aient des ressources énergétiques suffisantes ainsi que des terres agricoles qui assurent une abondante production alimentaire. | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernements à tous les paliers,<br>tous les Canadiens |
| 8.2 | Que les lois sur l'utilisation du sol, de même que la planification urbaine et régionale tiennent compte de la nécessité de préserver les terres pour la production alimentaire et forestière.   | gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, administrations municipales  |

- 8.3 Que les gouvernements, à tous les paliers, préservent et protègent les régions sauvages, les paysages naturels et toutes les espèces animales du pays.
- gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, administrations municipales, responsables des loisirs

## La lutte contre la pollution

Nous recommandons:

- 8.4 Que nous fassions tout notre possible pour laisser aux générations futures un environnement non-pollué, où elles pourront profiter de l'air, de l'eau ainsi que de la richesse du sol canadien.
- Groupes-cibles  
gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux  
administrations municipales, autorités scolaires et responsables des loisirs
- 8.5 Qu'on accorde une aide financière à la communauté scientifique, afin qu'elle étudie les effets à long terme de la pollution sur la santé physique des enfants.
- gouvernement fédéral
- 8.6 Que le gouvernement et les autres organismes conçoivent et appliquent des lois et des mécanismes pour lutter contre la pollution.
- 8.7 Que les enfants soient invités à assumer leur part de responsabilité dans l'entretien et la conservation de l'environnement physique.
- autorités scolaires, enseignants et parents

## L'aménagement urbain et la planification des loisirs

Nous recommandons:

- 8.8 Que, pour éviter le développement urbain de grande envergure, les municipalités tiennent compte de l'échelle humaine dans leur façon de concevoir la planification.
- Groupes-cibles  
gouvernements provinciaux et administrations municipales, autorités scolaires et responsables des loisirs

- 8.9 Que l'ensemble de la communauté, y compris les enfants, participe à la planification, à la conception et à l'aménagement du milieu et que les spécialistes travaillent à encourager les collectivités à devenir autonomes.
- 8.10 Que les programmes de développement urbain et de rénovation prévoient l'aménagement d'espaces réservés aux enfants, de façon à ce que les enfants et les familles puissent vivre dans des milieux qui favorisent leur croissance et leur développement.
- 8.11 Que, dans le cadre de programmes d'embellissement, on aménage, dans chaque ville du Canada, des mini-parcs et des terrains de jeux communautaires, avec des arbres, des pelouses, des jardins et, là où c'est possible, des animaux.
- 8.12 Qu'on aménage des pistes et des d'installations de plein air, notamment des pistes cyclables et des sentiers d'excursion et de ski de randonnée, de même que des mini-fermes; qu'on prenne des mesures pour que ces pistes et installations soient desservies par les réseaux de transport public. gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
- 8.13 Qu'on évalue les répercussions que tout projet de construction ou de développement industriel peut avoir sur le milieu avant de l'approuver. gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
- 8.14 Que le gouvernement et les autorités locales refusent d'approuver et de subventionner toute forme de logement qui ne convient pas aux enfants, notamment les tours d'habitation, afin de ne pas ajouter davantage aux effets néfastes sur les enfants de certains types de logement déjà construits.

## L'éducation

Pour que les enfants d'aujourd'hui deviennent des adultes respectueux de la nature et de leur environnement, les écoles et les centres communautaires devraient offrir des programmes d'étude de la nature et d'éducation au plein air. Ces programmes devraient être élaborés pour aider les enfants à apprendre à apprécier à leur juste valeur la nature et l'environnement et

aussi pour leur enseigner les connaissances de base qui leur permettront de profiter du plein air en toute sécurité. Par conséquent, nous recommandons:

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 8.15 | Que soient incorporés aux programmes scolaires et communautaires des cours sur la nature, sur le plein air et le milieu urbain, afin que les enfants apprennent à apprécier et à respecter leur environnement et à acquérir ainsi des attitudes positives.     | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, administrations municipales, autorités scolaires et responsables des loisirs |
| 8.16 | Qu'on organise, à l'intention des enfants d'âge scolaire, dans les provinces et les territoires, un programme global d'éducation au plein air portant sur des sujets comme la conservation, la préservation de la faune, l'utilisation du sol et la pollution. | gouvernements provinciaux et territoriaux   |
| 8.17 | Que dans le cadre de l'école, chaque enfant du Canada puisse suivre des cours de plein air, et ce au moins une fois à l'automne, en hiver et au printemps. Ces cours pourraient être des classes rouges ou vertes ou de neige, ou des sessions de camping.     |   |

Nous reconnaissons que certaines mesures relatives aux recommandations antérieures ont déjà été prises au Canada, mais nous croyons qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation. Et constatant la détérioration de l'environnement qui s'est produite depuis la Déclaration des droits de l'enfant, nous recommandons:

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 8.18 | Que le gouvernement fédéral reconnaisse à l'enfant le droit à un environnement sain et qu'il fasse campagne pour que ce droit soit reconnu par la Déclaration des Nations unies sur les droits de l'enfant. | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernement fédéral |
|------|---|---|



# 9

## L'enfant et la santé



Birgitte Nielsen



## L'ENFANT ET LA SANTÉ

Le Canada est un des pays les plus riches au monde. Aucune guerre, aucune famine, aucune épidémie ne nous menace; cependant nos enfants sont en moins bon état de santé que ceux de plusieurs autres pays industrialisés et plusieurs d'entre eux sont exposés à des risques qui pourraient tous être prévenus. Les enfants du Canada devraient tous pouvoir vivre une enfance normale et saine, protégés par la société qui les entoure contre ce qui pourrait porter atteinte à leur bien-être physique et mental, jusqu'à ce qu'ils aient l'âge et la force de se prendre eux-mêmes en charge. Les recommandations qui suivent ont donc pour objectifs de réduire les dangers qui, de l'extérieur, menacent la santé de nos enfants et de les aider à affronter et à surmonter les défis d'ordre physique et mental que leur pose leur croissance dans un monde instable.

### Les meilleurs bébés qui soient

Au Canada, la maladie et la mortalité chez la mère ont été réduites à de très bas niveaux, mais la mortalité foetale et néo-natale de même que les risques de déficience sont toujours importants. En 1977, au pays, la mortalité infantile s'élevait à 12.4 pour 1000 naissances, alors qu'elle était de 8 pour 1000 naissances en Suède. Le Canada se classe ainsi au 9<sup>e</sup> rang, après d'autres pays industrialisés comme le Danemark, la Finlande, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège et l'Espagne.

Le taux de mortalité périnatale (enfants morts-nés et bébés qui jusqu'à une semaine après la naissance pèsent à peine plus de 500 g.) varie beaucoup d'une province à l'autre. Par exemple, en 1976, il était de 13.8 en Alberta et de 18.9 à l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce qui est pire encore d'un point de vue humanitaire et économique, c'est que nombre d'enfants naissent avec des déficiences qui auraient pu être évitées. Des quelques 330 000 bébés qui naissent chaque année au Canada, 25 000 environ ont un poids trop faible à la naissance et quelque 33 000 risquent de présenter des déficiences. On estime qu'il en coûte de 500 000 à un million de dollars pour entretenir pendant toute sa vie une personne gravement handicapée. Or il naît chaque année au Canada environ 1500 bébés qui seront gravement handicapés.<sup>1</sup>

Les déficiences ne peuvent pas toutes être prévenues, mais on estime qu'au moins la moitié d'entre elles pourraient l'être ou que les risques pourraient être réduits de beaucoup, si on donnait de meilleurs soins pré- et péri-natals. Nous en savons déjà beaucoup sur les moyens de prévenir les déficiences, mais la difficulté tient aujourd'hui à l'application des ces connaissances. Il nous faudrait d'abord et avant tout établir un réseau de soins, qui assurerait:

- a. des soins pré-natals réguliers et l'observation périodique de toutes les futures mères;
- b. l'identification précoce des grossesses à risques élevés et leur transfert à des unités capables de prodiguer les soins qui s'imposent;

---

1. Joan C. Brown, "La prévention du handicap: pour l'amélioration des soins prénatals et périnatals". Document de travail. (Ottawa: L'institut canadien de la santé infantile, 1978).

- c. l'information et les conseils aux parents en ce qui a trait aux effets de la nutrition, du tabac, de l'alcool et des médicaments sur l'enfant en gestation;
- d. des soins adéquats à l'accouchement et après la naissance;
- e. le dépistage précoce des déficiences chez le nouveau-né (troubles de la vue, de l'ouïe et du développement, PKU, hypothyroïdie, anomalies congénitales), de façon à ce qu'autant que possible le traitement soit amorcé sans délai.

Par conséquent, nous recommandons:

- 9.1 Que les gouvernements provinciaux étudient leurs réseaux de soins obstétriques et de soins aux nouveau-nés en vue d'appliquer un plan régional.
- 9.2 Que chaque hôpital ayant un service d'obstétrique crée un comité de soins péri-natals chargé d'étudier la qualité de ces soins et de prendre les mesures nécessaires pour les améliorer.
- 9.3 Que les gouvernements, à tous les paliers, mettent à la disposition de la population la documentation nécessaire sur les effets de la malnutrition, de l'alcoolisme, du tabagisme et des médicaments sur le fœtus.
- 9.4 Que les gouvernements provinciaux adoptent une politique faisant de la santé de la mère et de l'enfant une priorité pour les cinq prochaines années.
- 9.4a Que l'on confie à l'Institut canadien de la santé infantile et à la Coalition pour la prévention des handicaps le soin de coordonner ces efforts et de faire rapport sur la situation dans cinq ans.

Groupes-cibles  
ministères de la Santé et du Bien-être social ou des Affaires sociales, Santé et Bien-être social Canada, services communautaires, organisations professionnelles s'occupant de la santé de la mère et de l'enfant, la population, responsables municipaux de la santé

## L'immunisation

Bien que l'on dispose de vaccins sûrs et efficaces, plusieurs enfants canadiens ne sont pas immunisés comme ils le devraient<sup>1</sup>. Les recommandations qui

---

1. Le sommaire que publie Santé et Bien-être social Canada sur les maladies qui doivent être déclarées indique, d'après les chiffres provisoires de la semaine se terminant le 8 septembre 1979, qu'il y avait à ce jour au Canada: 21 475 cas de rougeole, 7434 cas de rubéole, 52 cas de diphtérie, 1353 cas de coqueluche et 2 cas de poliomyélite. Les cas de rougeole et de rubéole ont beaucoup augmenté en 1979 par rapport à 1978.

suivent ont pour objectif de faire en sorte qu'au moins 95 pour cent des enfants aient été immunisés à leur entrée en garderie, à la maternelle ou à l'école et que les rappels aient lieu comme prévu; nous souhaitons également amener les gouvernements, les professionnels et les parents à reconnaître que l'enfant a le droit d'être protégé contre des maladies potentiellement dangereuses qui peuvent être évitées. Par conséquent, nous recommandons:

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 9.5 | Que l'on adopte, à l'échelle nationale, une politique et un programme d'immunisation.   | Groupes-cibles<br>Santé et Bien-être social Canada, ministères de la Santé et des Affaires sociales, parents |
| 9.6 | Que les gouvernements fédéral et provinciaux coordonnent un vaste programme d'éducation populaire en vue de faire comprendre aux parents et aux professionnels de la santé que les enfants ne sont pas suffisamment protégés. | médecins, spécialistes en hygiène du travail, professionnels de la santé                                     |
| 9.7 | Que chaque nouveau-né reçoive un carnet de santé et que les parents sachent qu'il leur revient de garder à jour ce registre des vaccins que l'enfant recevra (date, type, dose).  |  |

## La nutrition

La malnutrition est, de nos jours, l'une des causes les plus fréquentes des problèmes de santé chez l'enfant au Canada. Sont associés à la malnutrition plusieurs autres problèmes d'ordre physique, notamment l'obésité, la léthargie, l'anémie et certains problèmes dentaires. Et ces états peuvent parfois se compliquer pour provoquer des maladies plus graves: diabète, maladies cardiovasculaires, allergies et infections. Plusieurs déficiences graves d'ordre social, émotif ou physique pourront en résulter. La bonne alimentation contribue à la croissance et au développement de l'enfant. C'est pourquoi nous appuyons:

- |     |  |   |
|-----|--|---|
| 9.8 | Les recommandations 1 à 8 du Conseil national du bien-être social, telles qu'énoncées dans son rapport sur la nutrition intitulé <u>Un enfant, une chance</u> <sup>1</sup> . | Groupes-cibles<br>ministères fédéraux et provinciaux de la Santé, de l'Éducation et de l'Agriculture, conseils et commissions scolaires, regroupements de parents, regroupements de consommateurs |
|-----|--|---|

---

1. Conseil national du bien-être social, Un enfant, une chance (Ottawa:Conseil national du bien-être social, 1973).

- 9.9 Les démarches effectuées par Santé et Bien-être social Canada et par la Société canadienne de pédiatrie, en vue d'encourager l'allaitement maternel. groupes de producteurs agricoles et de professionnels, chercheurs, manufacturiers, fournisseurs
- 9.10 L'éditorial "Infant and Child Feeding", rédigé par la "Canadian Home Economics Association" qui "recommande fortement l'allaitement maternel comme le meilleur pour le nourrisson", et fait douze recommandations pour l'alimentation des bébés et des enfants.<sup>1</sup>

### L'hospitalisation

En dépit de ce que l'on sait sur les effets de l'hospitalisation sur l'enfant, plusieurs hôpitaux ne permettent pas encore les visites libres des parents, ni leur hébergement, non plus qu'ils ne prévoient de programmes quotidiens de jeux pour les enfants. Il n'existe pas non plus de normes sur la qualité des soins à dispenser aux enfants qui se trouvent dans des hôpitaux généraux. Les recommandations qui suivent ont pour objectifs d'humaniser les soins dispensés aux enfants dans les hôpitaux, de faire en sorte que l'on prodigue à l'enfant des soins bénéfiques sur le plan émotif comme sur celui du développement et d'obtenir, d'ici 1981, un ensemble de normes qui serviraient à accréditer les départements de pédiatrie. Nous recommandons:

- 9.11 Que tous les hôpitaux qui ont un département de pédiatrie offrent des jeux organisés sous la direction d'un spécialiste. Groupes-cibles  
associations d'hôpitaux, ministères de la Santé, Santé et Bien-être social Canada, regroupements de consommateurs, organismes professionnels en sciences infirmières, médecine et service social, Conseil canadien d'accréditation des hôpitaux
- 9.12 Que tous les hôpitaux qui ont un département de pédiatrie permettent aux parents ou à leur remplaçant de visiter librement les enfants et de loger auprès d'eux.

Nous nous réjouissons:

- 9.13 De ce que le gouvernement fédéral ait créé un comité de spécialistes en soins

---

1. Canadian Home Economics Association, Infant and Child Feeding, éditorial. Canadian Home Economics Journal, Automne 1979, pp. 199-201.

aux enfants dans les hôpitaux généraux, afin d'établir et de mettre en oeuvre un ensemble de normes ou de lignes directrices sur les soins à donner aux enfants dans un hôpital général.

## Les accidents

Au Canada, en 1974, plus de 37 pour cent des décès d'enfants de moins de 19 ans étaient dûs à des empoisonnements, des actes de violence et des accidents, en particulier des accidents de la route, des noyades et des incendies. Plusieurs de ces accidents auraient pu être évités. Par conséquent, nous recommandons:

- 9.14 Que Statistique Canada s'entende avec les provinces et les territoires afin d'adopter un système standardisé de rapports d'accident (comme aux États-Unis ou en Grande-Bretagne) qui viserait d'abord le groupe d'âges de 0 à 16 ans pour s'étendre ensuite aux adultes.

L'adoption d'un système standardisé de rapports d'accident et d'échange d'informations faciliterait la comparaison entre les taux d'accident à travers le Canada et permettrait ainsi d'étudier les moyens de prévention.

Groupes-cibles  
Statistique Canada, ministères de la Santé, des Transports, des Loisirs et de l'Éducation, Associations provinciales d'hôpitaux, Associations médicales, Associations de consommateurs

- 9.15 Qu'il soit obligatoire pour tous les enfants de moins de 50 livres d'être assis dans un siège spécial, lorsqu'ils sont en automobile, et ce dans toutes les provinces et les territoires.
- 9.16a Que les autobus d'écoliers soient munis de ceintures de sécurité dont le port serait obligatoire.
- 9.16b Que soient révisées les normes de construction de ces autobus et que des normes de sécurité soient établies.
- 9.17 Que tous les enfants qui participent à des activités sportives soient suffisamment renseignés sur le matériel de protection et qu'ils en aient l'usage.
- 9.18 Que des centres d'accueil pour enfants accidentés soient créés partout au pays dans les hôpitaux pédiatriques ou dans les principaux établissements d'enseignement (16 au total) et que ces centres

soient chargés de mettre au point des programmes permanents d'éducation à l'intention des parents et des enfants afin de les inciter à la prudence, plus précisément:

- a. d'offrir des services et des soins spécialisés aux enfants victimes d'accident;
- b. d'élaborer un programme d'éducation populaire pour inciter les enfants et les parents à la prudence;
- c. d'offrir un service de renseignements ouvert jour et nuit sur l'empoisonnement et les autres risques d'accident;
- d. de recueillir des faits et des données sur les accidents dont les enfants sont victimes;
- e. d'effectuer des recherches sur les accidents et sur leur prévention;
- f. d'offrir les services téléphoniques d'un conseiller, 24 heures par jour, aux individus et aux organismes;
- g. de produire des annonces d'intérêt public pour la télévision sur les risques d'accident et sur la façon dont le public peut rejoindre le centre de sécurité de l'enfant pour obtenir des conseils en la matière;
- h. d'informer les comités parlementaires sur les besoins de renouvellement ou de modification aux textes de loi.

## L'hygiène dentaire

Les problèmes dentaires tiennent de la mauvaise alimentation et des mauvaises habitudes d'hygiène dentaire. Moins de 50 pour cent des Canadiens consultent le dentiste une fois par année et près de 10 pour cent des enfants canadiens ne brossent jamais leurs dents. Pour que les soins dentaires soient à la portée de tous les enfants du Canada, nous recommandons:

- 9.19 Que chaque province adopte un programme complet de soins dentaires pour les enfants.

Groupes-cibles  
ministères de la Santé  
et de l'Éducation,  
associations de  
parents, associations  
dentaires

Nous appuyons:

- 9.20 La position de l'Association dentaire du Canada sur la fluoration.

## La sexualité des adolescents et la grossesse

Des études ont démontré que certains adolescents comprennent mal le fonctionnement de leur corps et de leur sexualité, de même que les conséquences de leurs comportements sexuels. Il est par conséquent nécessaire d'offrir, à l'intérieur de nos écoles, des programmes plus efficaces, non seulement pour donner aux adolescents des renseignements sur la sexualité humaine, mais aussi pour leur faire prendre conscience des responsabilités morales et sociales qui accompagnent leurs comportements sexuels. Ces recommandations ont pour objectifs de faire en sorte que les mères bénéficient de meilleurs soins médicaux et psychologiques pendant la grossesse, pendant l'accouchement et après la naissance, qu'elles bénéficient également d'une meilleure aide pour décider de leur avenir et de celui de leur enfant, que les adolescents soient plus "responsables" et qu'ils puissent éviter les grossesses. Ainsi, nous recommandons:

- |   |  |
|---|--|
| <p>9.21 Que la préparation à la vie familiale fasse partie du programme d'études dans toutes les écoles secondaires.</p> <p>9.22 Que les écoles révisent leurs programmes afin d'y inclure la matière traitant précisément du partage des responsabilités dans les relations sexuelles et des conséquences de l'irresponsabilité.</p> <p>9.23 Que les associations et les groupes qui font de l'orientation sociale et de la planification familiale révisent leur documentation pour s'assurer qu'on y traite du partage des responsabilités, en mettant en particulier l'accent sur le rôle de l'homme. Qu'on fasse des efforts concertés pour rejoindre les garçons.</p> <p>9.24 Que l'éventail complet des services de soutien soit disponible, dans un contexte multidisciplinaire, aux jeunes filles enceintes de tous les milieux.</p> | <p><u>Groupes-cibles</u><br/>ministères de la Santé et du Bien-être social ou des Affaires sociales, ministères de l'Éducation, associations médicales, hôpitaux, organismes de service social, associations de parents, associations de consommateurs et de bénévoles intéressés notamment les groupes de planification familiale</p> |
|---|--|

## L'éducation à la santé et les services de santé

La recherche médicale a démontré les effets néfastes de certains modes de vie et, notamment, de ceux qui entraînent un abus de médicaments ou une mauvaise alimentation. Cependant, les enfants et les jeunes ne reçoivent pas l'éducation à la santé qui convient particulièrement à leur âge, eux qui en sont à cette étape cruciale de leur vie où ils adoptent des habitudes, des manières de vivre en société et des comportements qui seront déterminants. Bref, les enfants et les adolescents n'ont pas de renseignements scientifiques précis sur les effets sur leur santé, que pourraient avoir dans l'avenir certains modes de vie.

Il est donc essentiel que les systèmes scolaires offrent des cours d'éducation à la santé dans le cadre des programmes d'études et que ces cours soient préparés par des professionnels de la santé ou placés sous leur direction. Ces cours devraient viser à améliorer l'état de santé général des enfants du Canada et à faire prendre conscience aux enfants et aux jeunes, du fait qu'ils sont eux-même responsables de leur propre état de santé. C'est pourquoi nous appuyons:

- 9.25 Les mesures recommandées par le Comité sur la santé des étudiants et l'éducation à la santé dans Canadian Approaches to School Health Education and Services<sup>1</sup>.

Groupes-cibles  
ministères de la Santé et de l'Éducation, conseils et commissions scolaires, parents, associations professionnelles, associations parents-enseignants

### Le conditionnement physique

Comme l'activité physique favorise notre bien-être physique et mental, nous croyons nécessaire d'améliorer la condition physique des enfants et d'y consacrer des fonds. Par conséquent, nous recommandons:

- 9.26 Que les cours d'éducation physique soient obligatoires dans les écoles à raison d'une fois par jour et qu'on y insiste sur les activités qui peuvent être pratiquées tout au long de la vie.
- 9.27 Que, dans le cadre de leurs programmes de prévention, les gouvernements provinciaux subventionnent suffisamment le conditionnement physique, comme moyen de rester en bonne santé mentale. Qu'en outre, l'activité physique soit intégrée aux programmes actuels de thérapie en santé mentale.
- 9.28 Que l'on encourage les familles à consacrer, ensemble, du temps à des activités physiques.
- 9.29 Que les entreprises facilitent le conditionnement physique de leurs employés et les incitent à organiser des programmes d'activité physique qui mettraient l'accent particulièrement sur la participation des familles.

Groupes-cibles  
ministères de la Santé et de l'Éducation, les médias, le monde des affaires, la population

---

1. Association canadienne d'éducation, L'Enseignement et les services de l'hygiène dans les écoles au Canada. Rapport d'une enquête de l'ACE. (Toronto: Association canadienne d'éducation, 1978), pp. 55-57.

Nous appuyons:

- 9.30 L'approche, présentée dans Nouvelles perspectives sur la santé des Canadiens<sup>1</sup>, qui insiste sur la nécessité de reconnaître l'importance de l'activité physique.

### La santé mentale

Le rapport CELDRIC<sup>1</sup> a démontré qu'au Canada, plus d'un million d'enfants sont aux prises avec des problèmes d'apprentissage ou des troubles émotionnels. Des mesures devraient être prises en vue de réduire l'incidence de ces problèmes, en particulier en transformant les milieux qui engendrent des tensions nerveuses et en permettant à chacun de développer ses aptitudes à surmonter le stress. Pour prévenir les maladies d'ordre émotionnel et venir en aide aux familles qui élèvent des enfants, nous recommandons:

- 9.31 Que les gouvernements provinciaux et les professionnels de la santé accordent une attention spéciale aux secteurs clés suggérés à la grille des services familiaux, dans le document The State of the Art: A Background Paper on Prevention<sup>3</sup>.
- Groupes-cibles professionnels de la santé, ministères de la Santé et de l'Éducation, parents

Nous appuyons:

- 9.32 Les recommandations Thistledown, présentées lors du symposium international sur la santé mentale chez l'enfant, à Toronto, en 1977<sup>4</sup>.
- 9.33 Le récent rapport des Services à l'enfance du ministère ontarien des Services communautaires et sociaux, intitulé The State of the Art: A Background Paper on Prevention.

- 
1. Marc Lalonde, Nouvelle perspective de la santé des Canadiens (Ottawa: Imprimerie de la Reine, 1974).
  2. Commission nationale sur les troubles de l'affectivité et de l'apprentissage chez les enfants canadiens, Un million d'enfants (Toronto: Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 1970).
  3. Naomi R. Grant, The State of the Art: A Background Paper on Prevention (Toronto: Children's Services Division, Ministry of Community and Social Services, 1979).
  4. Association canadienne pour la santé mentale et le Centre régional de Thistledown, Les enfants de demain (Toronto: Association canadienne pour la santé mentale, 1978).

## La consommation abusive de l'alcool et des drogues

Plusieurs études font état du nombre croissant d'adolescents qui font usage de tabac, d'alcool et de drogues. Pour renseigner les adolescents sur les effets néfastes de l'alcool et des drogues, nous recommandons:

- 9.34 Que les programmes scolaires d'hygiène soulignent les dangers que comporte l'usage abusif du tabac, de l'alcool et des drogues et encouragent les adolescents à assumer la responsabilité d'adopter des modes de vie sains.
- 9.35 Que les employeurs mettent au point, en collaboration avec leurs employés, des programmes d'aide pour les employés aux prises avec des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie.
- 9.36 Que l'industrie adopte une attitude plus responsable lorsqu'elle fait la promotion des ventes de certains produits qui peuvent être dangereux pour la santé.

Groupes-cibles  
ministères de  
l'Éducation, conseils  
et commissions  
scolaires, entreprises  
privées, gouvernements,  
employeurs, agences  
de publicité, syndicats



# 10

## L'enfant et la culture



Birgitte Nielsen



## L'ENFANT ET LA CULTURE

Tout comme le jeu et les loisirs, le contact avec la culture et, plus particulièrement, avec les arts, est essentiel au développement de l'enfant. Par les arts, l'enfant apprend à se connaître lui-même, à connaître d'autres gens et d'autres époques. Par les arts, il peut apprendre à canaliser son imagination et sa créativité de manière profondément satisfaisante et de manière aussi à relever des défis. Bref, le contact avec les arts peut aider l'enfant à se développer pleinement, comme individu et comme membre d'une société.

Notre société ne peut qu'y gagner, si elle permet aux enfants de connaître les arts et si elle leur offre l'aide de personnes qui ont été préparées à reconnaître et à favoriser le processus créatif plutôt qu'à l'ignorer. C'est pourquoi, les arts devraient être aux premiers rangs des priorités pour les gouvernements, les systèmes d'éducation et la société dans son ensemble.

### Politique

Nous recommandons :

- |  |  |
|--|--|
| <p>10.1 Que les besoins culturels des enfants et leur contribution à la culture soient reconnus, dans toutes les régions, comme un élément de la vie canadienne, et qu'on en tienne compte dans la planification et la conception de la politique gouvernementale.</p> <p>10.2 Que les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations territoriales, par l'intermédiaire de leurs établissements culturels (galeries, musées, théâtres, centres culturels, etc.), favorisent la connaissance de la culture chez tous les jeunes Canadiens.</p> <p>10.3 Que les politiques fédérales touchant l'avancement des arts reconnaissent la contribution que peuvent apporter les jeunes du Canada dans plusieurs domaines. Qu'elles aident notamment les enfants ayant des besoins spéciaux ou des talents particuliers.</p> <p>10.4 Que les ministères de l'Éducation et les conseils et commissions scolaires reconnaissent le rôle central de la créativité dans le développement des jeunes, et que leurs politiques en tiennent compte. Que ces organismes cherchent vraiment à rejeter le point de vue selon lequel la créativité et les arts ne sont pas essentiels aux</p> | <p><u>Groupes-cibles</u><br/>gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ministères de l'Éducation, conseils des Arts, administrations locales, associations d'enseignants, regroupements d'artistes professionnels, organisations culturelles et ethniques, associations d'étudiants, regroupements de parents et de professeurs, média</p> |
|--|--|

programmes d'études ou ne sont pas au centre du processus éducatif.

## Éducation

Nous recommandons :

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 10.5 | Que le gouvernement fédéral, de concert avec les organismes provinciaux et territoriaux concernés, élabore et subventionne des programmes qui permettront à des artistes reconnus de rencontrer des enfants et des jeunes dans toutes les régions du Canada.  | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux   |
| 10.6 | Que les organismes et agents compétents en la matière accordent préséance à la formation et au perfectionnement de professeurs capables d'enseigner les techniques nécessaires au développement de la créativité et de l'expression artistique.   | ministères de l'Éducation, facultés de l'Éducation, association d'enseignants |
| 10.7 | Que les ministères de l'Éducation prévoient, aux programmes de formation des professeurs, l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts, connaissances qui pourraient être utilisées pour l'enseignement des autres matières au programme, et ce à tous les niveaux scolaires.  |   |
| 10.8 | Que, dans leurs relations avec les commissions et conseils scolaires, les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales, les associations d'enseignants soulignent qu'il est très important de savoir en quoi consiste le processus de création. Ces associations devraient inciter les gouvernements et les ministères de l'Éducation à améliorer la formation des professeurs dans le domaine des arts et de la culture et à éliminer les barrières administratives qui empêchent d'adopter des approches plus dynamiques dans l'enseignement des arts et de la culture. |   |

## Généralités

Nous recommandons :

- |      |   |                                 |
|------|---|---------------------------------|
| 10.9 | Que les médias électroniques explorent systématiquement les moyens de faire | <u>Groupes-cibles</u><br>médias |
|------|---|---------------------------------|

connaître et reconnaître les entreprises de création et d'expression artistique des jeunes enfants. Les médias devraient présenter, non seulement des productions destinées aux enfants, mais également des productions que ceux-ci auraient contribué à concevoir et à préparer.

- 10.10 Que le Secrétariat d'État organise, en 1980, un Dialogue sur l'enfant et les arts, au cours duquel on se pencherait notamment sur: l'éducation et les arts, les arts et l'intérêt public et les médias et les arts. Secrétariat d'État

Ce "Dialogue" servirait à regrouper des spécialistes en sciences humaines, des philosophes, des éducateurs et des chefs de file de différentes disciplines artistiques, dans le but de préparer une contribution globale au rapport de la Commission culturelle du Secrétariat d'État.

Les moins de 18 ans, qui constituent le tiers de la population canadienne, n'ont à peu près jamais l'occasion de faire connaître aux adultes leurs opinions, leurs idées, leurs intérêts et leurs préoccupations. Reconnaissant qu'il y a beaucoup moins d'obstacles à la diffusion de ces points de vue lorsqu'ils sont présentés sous une forme artistique, nous recommandons:

- 10.11a Que, afin de faire connaître les intérêts et les préoccupations des jeunes, on mette sur pied un centre national de création, où tous les jeunes du Canada pourraient faire connaître leurs idées en y exposant leurs créations originales. Groupes-cibles  
enfants et jeunes,  
gouvernements,  
sociétés et  
particuliers  
parrainant des projets  
et versant des  
subventions
- 10.11b Que ces oeuvres soient rassemblées et exposées au centre, afin que le public puisse les voir.
- 10.11c Que ces oeuvres soient exposées, publiées, mises en scène et mises en circulation partout à travers le pays.





# 11

## La télévision et les médias



Birgitte Nielsen



## LA TÉLÉVISION ET LES MEDIA

### LES MEDIA ÉLECTRONIQUES

Après la famille et l'école, ce sont sans doute les médias, et en particulier la télévision, qui exercent l'influence la plus déterminante sur la formation des attitudes, des valeurs et du comportement des jeunes au Canada. Dans certains cas où la structure familiale a été affaiblie, la télévision peut même remplacer l'influence des parents. Les études nous révèlent que la plupart des enfants passent plus de temps devant le téléviseur qu'à l'école. Nous partageons avec la plupart des pays industrialisés certains des problèmes soulevés par l'influence des médias sur l'enfant, mais s'y ajoutent pour nous, Canadiens, des difficultés particulières qui tiennent à la proximité des États-Unis et à la domination des ondes par les Américains.

Compte tenu de l'extraordinaire influence de la télévision et, dans une moindre mesure, de la radio et des films, nous devons de toute urgence veiller à ce que l'influence des médias soit bénéfique pour les enfants ou, à tout le moins, qu'elle ne soit pas nuisible.

Afin que soit élaborée une politique qui reconnaîtrait les besoins particuliers des enfants canadiens, nous recommandons:

- |      |   |  |
|------|---|--|
| 11.1 | Que tous les organismes responsables reconnaissent qu'il est nécessaire de présenter aux enfants des émissions de qualité, et que soient formulées les lignes de conduite qui détermineront des améliorations nécessaires dans les plus brefs délais.                               | <u>Groupes-cibles</u><br>Les présidents des réseaux Radio-Canada, CTV, Global et Télémedia, le président du CRTC |
| 11.2 | Qu'on s'attaque de toute urgence à la présentation d'un contenu canadien de grande qualité, et qu'à cet effet, on accorde priorité à la création d'émissions, on attribue des crédits nécessaires et on impose des règlements rigoureux touchant la qualité de ce contenu canadien. | l'ONF, Radio-Canada, le Conseil des arts, le CRTC  |

En ce qui a trait à la quantité de temps consacré aux émissions pour enfants dans la programmation, nous LOUONS les autorités de Radio-Canada et de la Télévision éducative de l'Ontario pour leur réussite, et nous recommandons:

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 11.3 | Que toutes les chaînes de télévision suivent l'exemple de Radio-Canada et de la TEO et qu'elles consacrent un minimum de 20% de leur temps d'antenne à la diffusion d'émissions pour les enfants et les jeunes. | <u>Groupes-cibles</u><br>CBC, Global, Télémedia |
|------|---|---|

Afin d'améliorer la qualité des émissions de télévision pour enfants, nous recommandons:

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 11.4 | Que les réseaux de télévision fassent un effort spécial pour promouvoir la programmation d'un plus grand nombre d'émissions pour enfants produites au Canada. | <u>Groupes-cibles</u><br>tous les réseaux de télévision |
|------|---|---|

- 11.5 Que, lorsqu'ils achètent à l'étranger des émissions pour enfants, les réseaux les choisissent attentivement, en ayant à l'esprit le meilleur intérêt de l'enfant. tous les réseaux

Il faudrait accorder préséance aux émissions comme Sesame Street et Once Upon a Time, et rejeter les émissions trop violentes.

Le perfectionnement professionnel étant essentiel à la qualité de la production, nous recommandons:

- 11.6 Que les préposés aux émissions pour enfants aient de meilleures chances de se former et de se perfectionner. Groupes-cibles  
l'industrie de la télévision

La reconnaissance populaire et la publicité dans les média contribuent à encourager un meilleur rendement. C'est pourquoi nous louons le travail de l'Institut de radiotélédiffusion pour enfants, qui remet des prix, et nous recommandons:

- 11.7 Que soit créé un prix Juno pour les émissions pour enfants, et qu'on étudie la possibilité d'offrir d'autres récompenses qui attireraient l'attention du public. Groupes-cibles  
l'industrie de la télévision

Conscient d'en savoir encore très peu sur l'influence qu'exerce la télévision sur les enfants, de même que sur la contribution que pourraient apporter, dans leur vie, des émissions de qualité, nous recommandons:

- 11.8 Que l'on étudie davantage les problèmes et les questions provoqués par l'influence de la télévision sur l'enfant.

Il n'est pas très utile d'améliorer la qualité des émissions si celles-ci ne peuvent être lancées et distribuées partout au Canada. Par conséquent, nous recommandons:

- 11.9 Qu'on accorde une attention spéciale à la réclame et à la publicité des émissions pour enfants au Canada et qu'on donne plus de poids à des organismes comme l'Institut de radiotélédiffusion pour enfants, lequel pourrait devenir un centre de ressources pour promouvoir la télévision de qualité à travers tous le pays. Groupes-cibles  
Les éditeurs du Guide TV et de TV Hebdo, tous les journaux, l'I.R.T.E.

Réclame et distribution coûtent cher. Déplorant les dernières coupures budgétaires touchant les programmes télévisés pour enfants, nous recommandons:

- 11.10 Que le réseau anglais CBC consacre un pourcentage plus élevé de ses crédits aux émissions pour enfants. Groupes-cibles  
Le président de la CBC

- 11.11a Que l'on réinvestisse les recettes publicitaires tirées des émissions pour enfants dans les émissions pour enfants. réseaux de télévision, gouvernement fédéral, ministre des Finances
- 11.11b Que l'on offre des incitants fiscaux afin d'encourager les stations privées à améliorer la qualité de leur programmation destinée aux enfants.

Bien que les gouvernements et l'industrie de la télévision aient tous deux la responsabilité de veiller à la qualité des émissions pour enfants, de même qu'à la quantité d'émissions qui leur sont présentées, les enfants eux-mêmes, leurs professeurs et leurs parents ont un rôle très important à jouer en ce qui a trait à l'influence que peut avoir la télévision. Pour que nos enfants deviennent des spectateurs avertis, nous recommandons:

- 11.12 Que la compréhension des média soit considérée comme une connaissance de base, que l'on développe le sens critique des jeunes spectateurs et auditeurs et qu'on leur enseigne à lire avec réserve les journaux et les revues. Groupes-cibles  
ministères de l'Éducation, conseils et Commissions scolaires, Associations canadiennes de commissaires d'école, associations de parents et maîtres, fédérations d'enseignants, regroupements de jeunes, facultés d'Éducation
- Il faudrait que les jeunes puissent juger intelligemment ce qu'ils voient, lisent et entendent, afin de se servir des média à leur guise plutôt que d'être utilisés par eux. Apprendre à connaître les média devrait aussi signifier apprendre à se servir du matériel et des installations afin de produire des émissions de radio et de télévision, des films et des journaux.
- 11.13 Que les enseignants soient encouragés à tenir compte, dans leurs programmes, de l'expérience que les jeunes ont des média, plutôt que de mésestimer ou d'ignorer cette expérience.

Les familles ont une responsabilité toute particulière en ce qui a trait à la télévision. Comme le téléviseur se trouve au foyer, les parents et les autres membres de la famille doivent (et peuvent) déterminer la place que prendra la télévision dans la vie des jeunes.

On sait maintenant que les adultes peuvent annuler la plupart des effets négatifs de la télévision, s'ils prennent le temps de regarder les émissions avec les enfants et de discuter avec eux de ce qui les trouble et s'ils règlent le nombre d'heures d'écoute. Les habitudes des spectateurs adultes ont également une influence considérable sur l'attitude des enfants face à la télévision. Par conséquent, nous recommandons:

- 11.14 Que les parents reconnaissent leur grande responsabilité en ce qui a trait à l'influence de la télévision et des Groupes-cibles  
les parents et tous les adultes qui ont

autres média sur leurs enfants, et qu'ils fassent en sorte que cette influence soit positive.

des enfants sous leur garde

- 11.15 Que les parents protestent vivement, auprès des stations locales et des compagnies de câblodistribution, lorsqu'ils s'inquiètent de la qualité ou du contenu des émissions de radio et de télévision dans leur région.

Les enfants regardent bon nombre d'émissions qui ne leur sont pas destinées et nous croyons que les producteurs et les directeurs de ces émissions ont certaines responsabilités à l'égard de ces enfants. Par conséquent, nous recommandons :

- 11.16 Que les producteurs et les directeurs d'émissions télévisées accordent désormais moins de place au sexe et à la violence dans la programmation.

## La publicité

La publicité est une question très importante, et nous nous inquiétons des effets que peut avoir l'exploitation des enfants par la publicité. Nous savons toutefois que, sans publicité, il y aurait encore moins d'émissions pour enfants et nous reconnaissons que le Canada prend déjà certaines mesures pour la réglementer. À cet égard, nous entérinons :

- 11.17 Le Code de la radiotélédiffusion pour enfants, accepté par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, de même que le Code canadien des normes en matière de publicité.

Nous encourageons vivement les annonceurs publicitaires à commanditer des émissions qui s'adressent à des groupes d'âge particuliers, plutôt que des émissions destinées aux personnes de tout âge, même si leur auditoire devait ainsi être moins vaste.

## Les films

- 11.18 Nous nous réjouissons de la création de l'Institut du film pour enfants et louons le travail qu'il fait.

## La radio

Bien que les enfants et les jeunes qui écoutent la radio soient très nombreux, on s'est très peu préoccupé de produire des émissions pour et avec eux. Par conséquent, nous recommandons :

- 11.19 Que tous les postes de radio diffusent des émissions à l'intention des jeunes enfants et conçoivent des programmes plus variés à l'intention des enfants plus âgés.
- 11.20 Nous entérinons les recommandations du rapport Les enfants regardent<sup>1</sup>, commandé par l'Assemblée des administrateurs des arts au Canada pour l'Année internationale de l'enfant et soulignons la qualité de ce rapport.

## LE MONDE DE L'IMPRIMÉ

### Les livres pour enfants

Les enfants canadiens méritent de lire des livres écrits par des Canadiens et qui parlent de notre culture et de notre patrimoine. Ces livres, plus que ceux de n'importe quel autre pays, peuvent rendre compte de notre diversité et des liens qui unissent chaque enfant aux autres enfants du Canada. Mais à l'heure actuelle, au Canada, seulement 8 pour cent des livres achetés par ou pour des enfants sont des livres canadiens.

Parce que la grande majorité des livres que lisent nos enfants sont des livres importés et parce que le marché intérieur est relativement restreint, les éditeurs canadiens de livres et de revues pour enfants doivent se battre, même pour survivre. Or, peu de livres canadiens réussiront à atteindre leurs lecteurs, les enfants, si l'industrie de l'édition pour enfants n'a pas les reins solides.

La vente de livres canadiens aux écoles et aux bibliothèques accessibles, aux enfants permettrait de consolider le secteur de l'édition pour enfants. À l'heure actuelle, le livre canadien pour enfants n'est tiré, en moyenne, qu'à 4000 exemplaires. Mais, si chacune des 9000 écoles primaires du pays qui possèdent une bibliothèque achetait seulement un exemplaire de chaque livre canadien pour enfants, ce tirage pourrait plus que tripler. Les livres pourraient alors se vendre moins cher, on pourrait consacrer plus d'argent à les faire connaître et on pourrait en publier davantage -- tout simplement parce que les écoles et bibliothèques canadiennes utiliseraient l'argent des contribuables canadiens pour encourager la publication de livres canadiens.

---

1. Assembly of Arts Administrators of Canada, The Children Are Watching: A Survey of Children's Broadcasting in Canada and Some Recommendations for the Future (Toronto: Assembly of Arts Administrators of Canada, 1979).

Il est donc essentiel de créer un climat favorable à l'achat de livres canadiens, tant dans nos établissements que parmi la population en général. C'est pourquoi nous recommandons :

- |       |   |  |
|-------|---|--|
| 11.21 | Que les ministères provinciaux de l'Éducation appliquent une politique visant à rendre prioritaire l'utilisation, dans les écoles, des textes écrits par des Canadiens, qu'il s'agisse des manuels de classe comme des autres livres achetés par les bibliothèques scolaires.   | <u>Groupes-cibles</u><br>ministères de l'Éducation   |
| 11.22 | Que les organismes qui subventionnent les arts -- et notamment le Conseil des arts du Canada et les conseils provinciaux des Arts et de la Culture -- accordent des crédits spéciaux à la production de livres pour enfants, dont les coûts d'impression sont beaucoup plus élevés que ceux des livres pour adultes, et ce à cause de la couleur.   | organismes de financement des arts, Conseil des arts du Canada, conseils provinciaux des Arts et de la Culture, organismes s'occupant d'affaires culturelles |
| 11.23 | Que l'Association canadienne des bibliothèques et les associations provinciales de même nature établissent des politiques ou développent celles qui existent déjà, afin de venir en aide au livre canadien pour enfants. Ces politiques devraient porter sur l'achat des livres de même que sur le perfectionnement des bibliothécaires pour enfants, qui pourraient ainsi être mieux renseignés sur les nouvelles parutions canadiennes. | Association canadienne et associations provinciales des bibliothèques, ASTED   |
| 11.24 | Que, partout où l'on fait le compte rendu d'ouvrages littéraires, on accorde au moins 20 pour cent de l'espace aux livres pour enfants et, en particulier, à la production canadienne.  | toutes les sources de comptes rendus d'ouvrages littéraires  |

### Les manuels scolaires

Les manuels scolaires jouent un important rôle de sensibilisation à la réalité canadienne. Nous félicitons ici le gouvernement de l'Ontario pour les mesures qu'il a prises en cette matière. Ce gouvernement est, en effet, le seul gouvernement provincial à exiger pour son réseau d'écoles publiques des livres écrits et imprimés au Canada. Nous recommandons :

- |       |  |   |
|-------|--|---|
| 11.25 | Que les autres provinces suivent l'exemple du gouvernement ontarien pour remettre sur pied l'industrie du livre, qui périclité depuis vingt ans. | <u>Groupes-cibles</u><br>conseil des ministres de l'Éducation |
|-------|--|---|

Une meilleure coordination des programmes scolaires, à l'échelle nationale et régionale, permettrait d'élargir le marché et d'amortir ainsi le coût élevé de production des manuels de classe canadiens.

## La presse écrite

Les représentants de la presse écrite ont des obligations particulières envers les enfants. Nous recommandons :

- |        |   |                                    |
|--------|---|------------------------------------|
| 11.26a | Qu'on s'efforce véritablement de traiter dans la presse quotidienne des questions relatives à la situation des enfants.                               | <u>Groupes-cibles</u><br>La presse |
| 11.26b | Que les enfants soient traités avec beaucoup de respect lorsqu'on écrit à leur sujet.   |                                    |
| 11.26c | Que l'on crée au Canada une association de journalistes pour enfants, comme il en existe dans la plupart des pays d'Europe.                           |                                    |
| 11.26d | Que l'on offre aux enfants et aux jeunes l'occasion de contribuer régulièrement aux journaux et aux revues.   |                                    |
| 11.27  | Nous félicitons les journaux qui réservent maintenant des pages aux enfants et, notamment, le <u>Toronto Star</u> , pour son cahier <u>Starship</u> . |                                    |

## L'ensemble des média

Nous regrettons vivement que les enfants soient exploités, par quelque moyen et à quelque titre que ce soit -- comme consommateurs, comme interprètes ou exécutants, comme stéréotypes. Et nous considérons comme absolument inqualifiable l'emploi d'enfants dans la production de matériel pornographique.

Tous ceux qui travaillent dans le domaine des communications devraient réfléchir sérieusement à la façon dont ils présentent les enfants. Ils devraient, dans le monde de l'électronique comme dans celui de l'imprimé, inviter les enfants à participer, de façon à ce que l'image qui est donnée des enfants soit positive. Nous aimerions féliciter ici les postes de radio de langue anglaise qui ont fait appel à la participation des enfants pour certaines de leurs émissions. Et nous recommandons :

- |       |  |                                    |
|-------|--|------------------------------------|
| 11.28 | Que les enfants soient appelés à participer davantage à la production des média et à y remplir toutes les fonctions. | <u>Groupes-cibles</u><br>Les média |
|-------|--|------------------------------------|





# 12

## L'enfant et la loi



Birgitte Nielsen



## L'ENFANT ET LA LOI

Sachant que des recherches ont été entreprises aux paliers fédéral, provincial et territorial, sur la réforme du droit et sur l'élaboration de nouvelles lois sur l'enfance et la famille, la Commission canadienne aimerait louer ici le travail des gouvernements provinciaux et des organismes auxquels ils ont confié cette réforme de même que celui de la Commission fédérale de réforme du droit. Elle recommande vivement à ces autorités de veiller à ce que toutes les lois canadiennes respectent les principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'enfant par les Nations unies.

### La réforme du droit

Le gouvernement et le secteur privé sont des associés responsables et solidaires lorsqu'il s'agit de cerner les problèmes et de préconiser des changements législatifs qui se feront dans le meilleur intérêt de l'enfant. L'enfant doit être au centre des préoccupations du législateur au moment de la révision et de l'adoption des lois. Par conséquent, nous recommandons:

12.1a Que tous les organismes de réforme du droit fassent tout leur possible pour consulter les organisations bénévoles concernées et les organismes gouvernementaux au moment de la révision ou de la refonte des lois touchant les enfants.

Groupes-cibles  
tous les organismes bénévoles s'occupant de l'enfance, tous les organismes gouvernementaux, tous les organismes chargés de la réforme du droit

12.1b Que toutes les organisations s'occupant de l'enfance s'intéressent de très près à la réforme du droit et à la modification ou à la préparation de nouvelles lois sur l'enfance, de même qu'à toute législation qui risque d'avoir des effets sur la qualité de la vie des enfants du Canada.

### L'enfant en tant que personne

L'enfant, comme l'adulte, est une personne à part entière. Même si la plupart des tribunaux autorisent les jeunes contrevenants à être représentés par un avocat, il arrive que dans plusieurs autres situations, les enfants n'ont pas droit aux services de conseillers juridiques. Dans plusieurs cas, les enfants ne sont pas représentés lors des poursuites ou des décisions qui auront une influence sur leur vie. Par conséquent, nous recommandons:

12.2 Que les tribunaux garantissent à l'enfant le droit d'être représenté par un avocat et le droit d'ester en justice lors des poursuites ou des décisions touchant la tutelle, la garde, la définition du

Groupes-cibles  
ministères de la Justice

statut, des biens et dommages-intérêts de même que lorsqu'il y a délits commis par un délinquant mineur.

L'un des principaux problèmes que soulève la question de la représentation des enfants tient à la difficulté, pour eux, de consulter un avocat. Les enfants, qui connaissent mal la procédure judiciaire, devraient pouvoir obtenir les services d'avocats spécialement formés en vue de leur venir en aide. Par conséquent, nous recommandons :

12.3 Que, compte tenu du principe selon lequel chaque enfant a le droit d'être représenté par un avocat, les organismes qui s'occupent de formation juridique mettent en place des programmes spéciaux dans le cadre desquels les étudiants en droit pourraient apprendre à parler aux enfants, à leur expliquer leurs droits et à évaluer leurs besoins.

Groupes-cibles  
facultés de Droit,  
associations  
d'avocats, Barreau

12.4 Que le ministre de la Justice étudie sérieusement et immédiatement l'article 43 du Code criminel afin d'éliminer la discrimination à l'égard des enfants.

ministre de la  
Justice

En vertu du Code criminel, les voies de fait sur la personne d'un adulte sont un acte criminel. Toutefois, d'après l'article 43, l'emploi raisonnable de la force est autorisé pour corriger un enfant. Ainsi, le fait que les coups et les blessures, même employés raisonnablement, soient permis lorsqu'il s'agit d'enfants laisse entendre que ceux-ci ont un statut juridique différent et inférieur à celui des adultes.

Bien qu'il ne soit pas responsable des circonstances qui entourent sa naissance, l'enfant d'une mère célibataire doit souvent en subir les conséquences. Par conséquent, nous recommandons :

12.5 Que toutes les législatures canadiennes, qui ne l'ont pas déjà fait, abolissent la notion d'illégitimité comme statut juridique.

Groupes-cibles  
ministres provinciaux  
de la Justice

## La garde et l'entretien des enfants

Au Canada, l'âge de la majorité n'est pas le même partout. En outre, les lois qui régissent les pensions alimentaires et la garde des enfants varient d'une province à l'autre. Dans la plupart des cas, ce sont les enfants qui ont à payer pour ce manque d'uniformité. Par conséquent, nous recommandons :

- 12.6 Qu'en vue d'assurer l'uniformité des lois à travers le Canada, la Conférence canadienne sur l'uniformisation du droit s'intéresse à nouveau aux lois qui régissent la garde des enfants, les pensions alimentaires et l'âge de la majorité.
- Groupes-cibles  
Conférence canadienne sur l'uniformisation du droit

Les parents qui ne respectent pas les ordonnances sur les pensions alimentaires en font indûment souffrir leurs enfants. Une étude récente, effectuée à la Faculté de droit de l'Université du Michigan par David L. Chambers, conclut que le meilleur moyen de remédier à cette situation est de créer un système national de perception directe des pensions alimentaires par retenue sur le salaire. Par conséquent, nous recommandons :

- 12.7 Que la Commission canadienne de réforme du droit accélère ses travaux et présente des recommandations en vue d'assurer un meilleur respect des ordonnances sur les pensions alimentaires.
- Groupes-cibles  
Commission de réforme du droit, gouvernements provinciaux

Les initiatives, en vue d'en arriver à des ententes internationales réciproques sur le retour des enfants au parent qui en a la garde, n'ont que partiellement réussi, et plusieurs pays, encore aujourd'hui, ne répondent pas aux demandes de négociation sur cette question. Déplorant la fréquence de plus en plus grande d'enlèvements d'enfants, nous recommandons :

- 12.8 Que le gouvernement fédéral prenne immédiatement des mesures en vue d'éliminer les enlèvements d'enfants par les parents qui n'en ont pas la garde, et ce, sur le plan intérieur comme sur le plan international.
- Groupes-cibles  
gouvernements fédéral et provinciaux

## L'exploitation sexuelle des enfants

Les cas de pornographie et de proxénétisme, mettant en cause des enfants, sont de plus en plus fréquents à travers le pays. Par conséquent, nous recommandons :

- 12.9 Que le gouvernement fédéral adopte des lois protégeant les enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle.
- Groupes-cibles  
gouvernement fédéral

Nous entérinons :

- 12.10 Le rapport n° 10 de la Commission canadienne de réforme du droit de même que le mémoire sur le projet de loi C-51 présenté par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

## Les jeunes contrevenants

Les lois dont nous disposons ne conviennent pas pour aborder les problèmes soulevés par les adolescents qui ont enfreint la loi. À maintes reprises depuis quelques années, on a préparé des projets de loi sur les jeunes contrevenants, qui n'ont pas encore été adoptés par le Parlement. Par conséquent, nous recommandons :

- |        |   |   |
|--------|---|---|
| 12.11a | Qu'on prenne immédiatement des mesures afin d'adopter une loi sur les jeunes contrevenants et d'abroger la Loi sur les jeunes délinquants.  | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernement fédéral,<br>solliciteur général |
| 12.11b | Que, ce faisant, on s'assure qu'il n'y aura pas d'écart entre l'âge d'applicabilité de cette nouvelle loi et l'âge de la majorité dans chacune des provinces.   |   |
| 12.12  | Que, dans le cas des enfants qui fuient le foyer, les organismes chargés de l'application des lois soient obligés de faire enquête sur la situation familiale et de rencontrer l'enfant, afin de savoir s'il est souhaitable que celui-ci retourne chez lui et, si c'est le cas, de lui assurer protection contre le harcèlement ou les représailles. | organismes chargés de<br>de l'application des<br>lois                 |

## L'application des lois

Il existe de sérieux écarts entre les prescriptions législatives et les ressources disponibles pour faire respecter les lois. Ainsi, lorsque les lois sur la protection de l'enfance se font plus sévères, la demande de services de soutien augmente -- notamment de services de consultation et de foyers nourriciers -- mais ces services ne sont pas encore disponibles dans plusieurs provinces. Par conséquent, nous recommandons :

- |       |  |  |
|-------|--|--|
| 12.13 | Que les gouvernements, et en particulier les gouvernements provinciaux, fournissent les ressources humaines, physiques et financières nécessaires à la mise en application des lois sur l'enfance. | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernements fédéral<br>et provinciaux |
|-------|--|--|

D'après les études effectuées par Santé et Bien-être social Canada et par la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada, la fréquence des accidents mortels dus à la consommation d'alcool et impliquant des jeunes chauffeurs (de moins de 25 ans) a augmenté de beaucoup depuis que l'âge minimum pour la consommation d'alcool a été abaissé dans certaines provinces. Par conséquent, nous recommandons :

- |       |  |  |
|-------|--|--|
| 12.14 | Que les gouvernements provinciaux fassent rigoureusement respecter les lois sur l'âge minimum pour la consommation d'alcool. | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernements provinciaux |
|-------|--|--|

Les gouvernements territoriaux sont inclus parmi les groupes-cibles lorsqu'ils ont autorité sur la législation concernée.

## L'éducation

Les enfants du Canada ont aujourd'hui peu d'occasions d'obtenir des renseignements exacts sur la loi. Certaines provinces offrent des cours facultatifs sur la loi aux élèves des dernières années du cours secondaire; mais seule la Colombie-Britannique a entrepris de mettre sur pied une section de droit à l'intention des enfants plus jeunes. Cependant, les recherches démontrent que tous les enfants, et même les plus jeunes, devraient avoir l'occasion d'apprendre comment fonctionnent les mécanismes législatifs et juridiques de la société dans laquelle ils vivent. Si on ne leur explique pas la portée légale de leurs actes et le fonctionnement complexe du système juridique, les jeunes risquent de percevoir des injustices là où il n'y en a pas et de se sentir aliénés ou persécutés par un système qu'ils ne comprennent pas. En outre, si l'ignorance de la loi ne constitue pas une excuse pour un citoyen adulte, elle n'en constitue pas davantage pour ces citoyens plus jeunes dont nous essayons ici de revaloriser le statut. Si nous voulons que les enfants agissent comme des citoyens responsables, si nous voulons qu'ils participent aux décisions juridiques qui les concernent, si nous voulons leur donner le droit d'être représentés par un avocat devant les tribunaux, alors nous devons leur en apprendre davantage sur les systèmes législatifs et juridiques du Canada. Par conséquent, nous recommandons:

- |       |  |  |
|-------|--|--|
| 12.15 | Que tous les élèves du Canada aient l'occasion, à l'école primaire et à l'école secondaire, de se renseigner sur la nature et le contenu de nos lois -- et en particulier de celles qui les touchent directement -- sur les fonctions de nos institutions juridiques et sur le processus d'élaboration des lois; qu'ils aient aussi l'occasion de les comprendre et de les discuter. | <u>Groupes-cibles</u><br>ministères de l'Éducation, conseils et commissions scolaires, associations de parents et d'enseignants, enseignants |
|-------|--|--|





# 13

## Recommandations générales



Birgitte Nielsen



## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Pendant l'Année internationale de l'enfant, un certain nombre de questions sérieuses ont été soulevées, questions qui ne se classent pas dans l'une ou l'autre des douze catégories établies au départ. Elles sont toutefois si importantes pour le bien-être des enfants que nous ne pouvons les ignorer. Les recommandations qui suivent ont été formulées dans le but de répondre à des besoins qui sont devenus évidents aux commissaires pendant l'Année.

### Les droits spirituels de l'enfant

Le principe 2 de la Déclaration des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations unies stipule que: "l'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité". Mais, dans un monde de plus en plus laïcisé, il est facile de mésestimer l'héritage spirituel des enfants et d'ignorer dans leur vie la part qui revient à la spiritualité.

Dans ce contexte, il conviendrait de reconnaître aux enfants deux droits fondamentaux: un droit d'accueil et un droit d'action. Le premier est refusé à l'enfant lorsqu'il ne bénéficie pas de l'éducation et de toutes les chances qu'il conviendrait de lui donner, le second lorsqu'il se voit refuser la liberté de choix au moment où il a l'âge et la maturité pour l'exercer.

Pour que soient reconnus à l'enfant le droit d'apprendre à vivre en harmonie avec les valeurs transcendantes et les ultimes réalités de la vie et le droit de se situer lui-même par rapport à ces valeurs et réalités, nous formulons les cinq droits suivants:<sup>1</sup>

1. le droit à l'initiation: l'enfant ou l'adolescent a droit au meilleur de l'héritage spirituel de la culture dans laquelle il est né;
2. le droit à l'expression: l'enfant ou l'adolescent a le droit d'affirmer ses croyances religieuses, en public et privé et sans discrimination;
3. le droit au choix: l'enfant ou l'adolescent a toujours le droit d'approfondir, de mettre en doute ou de changer les croyances religieuses avec lesquelles il a grandi;
4. le droit à l'encouragement: l'enfant ou l'adolescent a droit à ce que la famille, l'école et les autres institutions l'aident à parfaire son développement spirituel;

---

1. Les droits spirituels de l'enfant sont extraits d'un document de travail préparé par John Bradford, de l'Association du Royaume-Uni par l'A.I.E., et publié par la Church of England Children's Society, Old Town Hall, Kennington Road, London (England), SE114QD.

5. le droit à la protection: l'enfant, et particulièrement l'enfant en bas âge, a le droit d'être protégé, de façon juste et raisonnable, de tout préjudice ou désavantage sur le plan spirituel.

Conformément au principe 2 de la Déclaration des droits de l'enfant et aux articles 18, 22, 26 (2) et 27 (1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), nous recommandons:

- 13.1 Que ces cinq droits spirituels de l'enfant soient reconnus par tous ceux qui se préoccupent de la situation des enfants et des jeunes.

### La reconnaissance de l'enfant à travers le monde

Pour que la situation de l'enfant demeure au premier rang des préoccupations à travers le monde, et pour faciliter la poursuite des échanges d'information et d'idées qui se sont avérés si fructueux pendant l'Année, nous recommandons:

- 13.2 Que l'on encourage le bureau international de l'UNICEF à mettre sur pied, notamment, un bureau central de réception et de diffusion de l'information.
- 13.3 Que l'on encourage l'emploi du symbole de l'A.I.E. comme symbole permanent du souci que nous avons de l'enfance.
- 13.4 Que l'on mette sur pied, au Canada, un centre de ressources semblable au Centre d'information sur la culture des enfants du Comité de l'UNICEF aux Etats-Unis, cela afin de répondre à la demande accrue de renseignements qui, nous l'espérons, résultera du projet spécial canadien du Comité UNICEF/Croix-Rouge intitulé "Pourquoi m'en faire?"<sup>1</sup>

---

1. Le Centre d'information sur la culture des enfants est un service du Comité de l'UNICEF des Etats-Unis, 331 E, 38th Street, New York, 10016, (212) 686-5522. On y trouve une bibliothèque contenant des documents éducatifs et culturels, en anglais, sur les enfants des autres pays, ainsi que des documents originaux habituellement dans la langue du pays d'où ils proviennent surtout de pays du Tiers Monde; ces documents portent sur l'enfance ou ont été conçus par des enfants ou à leur intention. Le Centre répond à près de 5000 demandes de renseignements par an, demandes qui proviennent de partout aux États-Unis; il organise en outre des expositions itinérantes d'oeuvres exécutées par des enfants et remplit d'autres fonctions tel le traitement de l'information.

## La reconnaissance de l'enfant au pays

Pour que l'importance de l'enfant soit représentée symboliquement au pays et de façon permanente, nous recommandons :

- 13.5 Que le 15 février soit reconnu Fête du patrimoine, que ce soit une fête de l'enfance, qui devienne un congé d'hiver qui se célèbre dans la joie. Qu'à cette date, chaque année, on se penche sur l'état des travaux prévus au Programme d'action national et que le gouvernement rencontre officiellement les organismes non gouvernementaux intéressés par la situation de l'enfance.<sup>1</sup>
- 13.6 Qu'une ou des récompenses soi(en)t remise(s) chaque année, par le gouverneur général et son épouse et/ou par les lieutenants-gouverneurs des provinces, à un ou des enfants choisi(s) par d'autres enfants pour souligner de façon spéciale qu'ils ou elles ont réussi à vaincre une difficulté ou à faire face de façon exceptionnelle à une situation difficile ou à un handicap, ou qu'ils ou elles se sont occupés de façon remarquable de leurs camarades.<sup>2</sup>

## La recherche

À maintes et maintes reprises, dans les différents domaines que nous avons étudiés pour préparer les recommandations de nos groupes de travail, nous avons constaté qu'il était nécessaire de faire de la recherche empirique. Si nous disposons maintenant de données scientifiques nombreuses et dignes de foi sur le développement de l'enfant, nous manquons cependant de renseignements vérifiés sur la façon d'utiliser ces connaissances de façon pratique, pour résoudre au mieux les problèmes des enfants et des familles au Canada.

Les idées ne manquent pas. Par le formidable accueil que nous avons reçu au programme de financement des projets de la Commission, nous avons pu prendre connaissance de toute une gamme de solutions possibles aux différents problèmes soulevés. Mais une idée ne vaut pas beaucoup, si on ne peut pas la mettre à l'essai plus d'une fois et prouver qu'elle est utile dans certaines situations du même genre.

- 
1. Le 15 février, anniversaire de la première levée du drapeau canadien, est un jour particulièrement bien choisi pour se souvenir, pour repenser notre patrimoine, la façon dont nous le transmettons et les personnes à qui nous le transmettons.
  2. Cette idée de Deborah Cotton nous a été transmise par le comité directeur de l'A.I.E. du Toronto métropolitain.

Nous croyons qu'il devrait exister, au gouvernement et ailleurs, d'autres programmes de financement visant à encourager l'adaptation, dans le cadre de projets de recherche ou de projets-pilotes, d'approches innovatrices à la solution des problèmes qu'ont élaborés certains groupes non gouvernementaux. Ces programmes de financement devraient être souples et accessibles, en particulier pour les projets qui en sont à leurs débuts et qui ont besoin d'argent pour démarrer.

Nous considérons qu'il est nécessaire de procéder avec soin à une cueillette de données à l'aide desquelles on pourra formuler des politiques propres à l'enfance. Nous n'avons pas, au Canada, de données longitudinales globales, sur les enfants. Par conséquent, nous recommandons :

- 13.7 Que l'on étudie la possibilité d'entreprendre une étude prospective nationale semblable à celle entreprise en 1958 en Angleterre, et qui a porté sur tous les enfants nés pendant la semaine du 3 au 9 mars et contribué de façon extraordinaire à la recherche.<sup>1</sup>

Enfin, notre expérience nous a appris que les recherches sur les enfants ne sont pas prioritaires dans les programmes de financement, bien que l'on sache que la plupart des risques encourus par les enfants pourraient être réduits, la plupart des dommages physiques ou émotionnels prévenus et nombre de problèmes graves évités ou soulagés, si seulement on intervenait à temps. Par conséquent, nous recommandons :

- 13.8 Qu'à travers le pays des fonds soient consacrés à la recherche sur les problèmes des enfants.

#### L'aide aux organismes non gouvernementaux

Le secteur public, notamment le système d'éducation, a une énorme influence sur la vie des enfants, mais il y a aussi plusieurs organismes bénévoles non gouvernementaux qui en ont aussi et ils ont particulièrement besoin d'aide, parce qu'ils sont très vulnérables dans les périodes d'incertitude économique qui entraînent des restrictions budgétaires et une moins grande générosité du public.

---

1. La National Child Development Study (1964) fait suite à la British Perinatal Mortality Study de 1958. L'échantillon comprenait plus de 17 000 naissances -- tous les bébés nés en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles pendant la semaine du 3 au 9 mars 1958. En 1964, jugeant qu'il pouvait être utile de suivre l'évolution de ce groupe d'enfants pendant leurs premières années d'école, le National Children's Bureau amorçait la première phase de contrôle de ce qui est devenu, par la suite, le National Child Development Study. La deuxième phase de contrôle a été effectuée en 1969, alors que les enfants avaient 11 ans. Le troisième et plus récent suivi a eu lieu en 1974, alors que les enfants en étaient à leur dernière année d'instruction obligatoire. (National Children's Bureau, 8 Wakeley Street, Islington, London (England), ECIV 7QE)

Les besoins de ces organismes sont apparus évidents pour la Commission à travers les 4000 demandes de subventions reçues par le comité des projets. La plupart de ces projets étaient valables, mais presque tous ont été refusés parce que les fonds étaient limités. Certains de ces projets ont été subventionnés par d'autres organismes, mais la plupart ont été abandonnés et les groupes communautaires qui les avaient proposés se sont démembrés. Les trois autres provinces qui avaient des programmes de financement identiques ont fait la même expérience.

Les groupes communautaires dépensent une quantité astronomique de temps et d'énergie pour trouver la somme minimale nécessaire à la mise sur pied d'un projet. Evidement, il ne devrait pas être trop facile d'obtenir de l'argent; mais dans un pays qui a tant besoin de façons nouvelles et dynamiques d'aborder les problèmes sociaux, les citoyens intéressés ne devraient pas se dépenser à chercher de l'argent. À longue échéance, une petite augmentation de l'aide financière octroyée aux organismes bénévoles serait énormément profitable. L'octroi des subventions est compliqué et nous n'avons formulé aucune recommandation pratique. Nous aimerions appuyer une proposition qui, à notre avis, renforcerait le secteur bénévole, en permettant aux fondations charitables d'obtenir plus de dons. Par conséquent, nous appuyons

- 13.9 la proposition des Organismes nationaux volontaires qui recommande une modification de la structure fiscale afin d'encourager les citoyens à donner aux organismes charitables.<sup>1</sup>

## Plaidoyer pour l'enfance

Il s'agit là d'un besoin important. Malheureusement, la Commission a été incapable de proposer une structure idéale pour répondre à ce besoin. Certains ont proposé la création du poste de protecteur de l'enfant comme il existe en Suède, mais la Commission doute que cette solution soit applicable, dans un pays qui compte autant de paliers de juridiction que le nôtre. Nous voudrions cependant enjoindre tous les parlementaires d'admettre qu'ils ont une responsabilité spéciale envers les jeunes habitants de leur circonscription, même s'ils n'ont pas le droit de vote ...

## La voix des enfants et des jeunes dans les affaires du pays

Il est indiscutable que les jeunes puissent donner leur avis lorsqu'on discute de l'orientation de ce pays et la Commission regrette de ne pas avoir trouvé la structure qui permette cela. Dans chaque chapitre de notre Programme d'action, nous avons recommandé que les enfants et les jeunes participent plus activement aux décisions.

---

1. La proposition Donnant-donnant recommande la suppression de la déduction automatique de \$100 de la déclaration d'impôt sur le revenu pour la remplacer par un crédit d'impôt de 50% de chaque don à un organisme charitable.

Pendant l'année 1979, plusieurs jeunes ont eu l'occasion de siéger à des comités consultatifs, de participer en groupe à la planification et de formuler plusieurs recommandations aux conférences auxquelles ils étaient invités. Mais les interventions des jeunes échoueront si nous ne leur apportons pas tout notre encouragement moral et matériel. Partout les jeunes ont dit de quelle façon ils étaient prêts à participer et à contribuer à la vie du pays. C'est à nous maintenant d'assurer la mise en place de structures permanentes permettant de donner une importance concrète à ce que les jeunes disent et font. Peut-être, aurons-nous trouvé une réponse d'ici 1985, Année de la jeunesse.



# 14

## Recommandations pour l'avenir



Terry MacCormack



## RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR

La Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant s'inquiète de ce que les structures et les programmes relatifs à l'enfance sont inégaux et fragmentés à tous les paliers de gouvernement. Au palier fédéral, il n'existe aucun endroit auquel puissent s'adresser les personnes intéressées par le sort de nos plus jeunes concitoyens. Nous croyons que cette situation résulte du fait qu'on ne reconnaît vraiment pas la nécessité d'améliorer la qualité de la vie des enfants en ce pays. Les enfants devraient être au premier rang des priorités de chaque pays. Or, dans la structure du gouvernement du Canada, il n'existe aucun endroit où ils sont la préoccupation première.

La situation des enfants du Canada ne relève pas seulement de la famille ou de l'administration provinciale, elle est la responsabilité de tous les gouvernements que nous élisons pour nous représenter. Il faut donc mettre en place des mécanismes qui assurent le partage convenable de cette responsabilité.

L'Année de l'enfanta été un moment de réflexion; elle nous a permis d'analyser la situation des enfants au Canada. Toutefois, pour que cette Année ait des effets permanents et durables, il faut s'assurer que les besoins des enfants resteront au premier plan de nos préoccupations, que les nouvelles façons de percevoir les droits des enfants seront prises en considération dans la planification à long terme et que les recommandations précises préparées par la Commission seront appliquées. C'est dans ce but que nous formulons les recommandations suivantes.

Nous recommandons:

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 14.1 | Qu'un centre de référence sur la situation des enfants soit créé à l'intérieur du Comité permanent de la Santé, du Bien-être et des Affaires sociales de la Chambre des communes.   | <u>Groupes-cibles</u><br>gouvernement fédéral |
| 14.2 | Qu'un comité de mise en oeuvre, établi comme sous-comité du comité ci-haut mentionné, soit enjoint de recevoir les recommandations de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant et de veiller à ce qu'elles soient mises en application. | parlementaires,<br>membres du comité          |

Il pourrait s'agir d'un comité de mise en oeuvre formé de députés et de sénateurs ou encore d'un comité distinct du Sénat.

Reconnaissant que la plupart des décisions qui concernent les enfants sont prises par les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales, nous remercions les premiers ministres des provinces et leurs homologues territoriaux pour l'appui qu'ils ont manifesté à la C.C.A.I.E. pendant l'Année internationale de l'enfant, et nous les enjoignons de continuer à manifester cet appui en établissant des mécanismes qui assurent que leur gouvernement tiendra compte des recommandations contenues dans le Programme national d'action pour les enfants de la C.C.A.I.E. Ainsi nous recommandons:

- 14.3 Que les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales établissent, là où il n'existe pas, un centre de responsabilité.

Pour tailler une place à l'enfance et à la jeunesse à l'intérieur du gouvernement fédéral, nous recommandons :

- 14.4 Qu'à l'intérieur de la composante administrative la mieux appropriée à cette fonction et ayant également un lien avec le Cabinet pour ce qui touche à l'élaboration des politiques, le gouvernement fédéral établisse un centre de responsabilité ayant le pouvoir d'étudier et de proposer des législations et des politiques ministérielles sur l'enfance (le coordonnateur de ce centre occupant le rang de sous-ministre).

Pour que les organismes non gouvernementaux puissent continuer à jouer un rôle important, conjointement ou séparément, auprès des gouvernements, à tous les paliers, et qu'ils puissent continuer à proposer, défendre, évaluer et critiquer des programmes relatifs à l'enfance et à la jeunesse au Canada, nous recommandons :

- 14.5 Qu'un comité de coalition des organismes non gouvernementaux ou un comité de défense soit formé, pour assurer la poursuite des objectifs de la C.C.A.I.E., de façon à maintenir l'idéal et à poursuivre les buts de la Commission.
- 14.5a Que le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse facilite la création d'un tel comité permanent.

## ANNEXE 1: DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

### Préambule

Considérant que, dans la Charte, les peuples des Nations unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Considérant que l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance,

Considérant que la nécessité de cette protection spéciale a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que dans les statuts des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se consacrent au bien-être de l'enfance,

Considérant que l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même,

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration des droits de l'enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants:

### Principe premier

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

### Principe 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

### Principe 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

#### Principe 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale. Il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

#### Principe 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

#### Principe 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants.

#### Principe 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

#### Principe 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

#### Principe 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation. Il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre

une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

#### Principe 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

ANNEXE 2: MEMBRES DE LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'ANNÉE  
INTERNATIONALE DE L'ENFANT - 1979

Présidente: M<sup>me</sup> le juge Doris Ogilvie

Comités

Comité exécutif

M<sup>me</sup> le juge Doris Ogilvie, présidente  
Polly Hill  
Peter Lea  
Pat MacKay  
Tom McDougall  
Landon Pearson  
Stewart Sutcliffe  
Phyllis Yaffe

Comité des finances

Stewart Sutcliffe, président  
Léo Duguay  
David Hahn  
John Lisowski  
Ian Lithgow  
Rick Ryan  
Eric Zavershnik

Comité des communications

Landon Pearson, présidente  
Madeleine Gariépy-Dubuc  
Barry Fleming  
Betty Nickerson  
Ernie Steele

Comité des octrois

Phyllis Yaffe, présidente  
Louise Gosselin  
Hannah Polowy  
Doris Ronnenberg  
Mary Wilson

## MEMBRES DE LA COMMISSION

Nom	Organisme
BELL, Ruth	Association nationale des YMCA
CAMPBELL, Norman G.	Gouvernement du Nouveau-Brunswick
D'ARGENCOURT, Leah	Inuit Tapirisat du Canada
DENAULT, Dolorès	Coordonnatrice pédagogique
DORNSTAUER, Frank	Gouvernement de la Saskatchewan
METLEWSKY, Fred (remplaçant)	Gouvernement de la Saskatchewan
DUGUAY, Léo	Fédération canadienne des enseignants
BARKER, Bob (remplaçant)	Fédération canadienne des enseignants
GOLD, Sylvia (remplaçante)	Fédération canadienne des enseignants
FLEMING, Barry	Alliance de la fonction publique du Canada
GARIEPY-DUBUC, Madeleine	Association canadienne pour la santé mentale
GEOFFRION-GOSSELIN, Louise	Médecin - Epidémiologiste
GOLDENBERG, Eva	National Council of Jewish Women
GRIFFITHS, Audrey	Gouvernement de l'Alberta
HAHN, David	UNICEF, Canada
HAWLEY, Connie	Gouvernement de la Colombie-Britannique B.C. Council for the Family
HILL, Polly	Le Gouvernement du Canada
JAUNIAUX, Jean-Jacques	Congrès du Travail du Canada
JAVED, A. Hamid	Union nationale des employés du gouvernement provincial
LEA, Peter	Congrès du Travail du Canada
LITHGOW, Ian	Conseil canadien des cercles 4-H
MACKLIN, G.A.	Gowling & Henderson, avocats
MACKAY, Pat	Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse
MCARDLE, Laurence	Association canadienne du pétrole
MCDUGALL, Tom	Perley-Robertson, Panet, Hill & McDougall
MCKINNON, Jane	Le Gouvernement de l'Ontario
MERCIER, Lucille	
MICHAUD, Claude	Conférence catholique des Evêques du Canada
MONETTE, Pierre	Radio-Canada

Nom	Organisme
NICKERSON, Betty	Nous-Autres inc.
OGILVIE, Mme le juge	Tribunal pour jeunes délinquants, Nouveau-Brunswick
PEARSON, Landon	Conseil canadien des églises
PEPPER, Sue	Le Gouvernement du Yukon
POLOWY, Hannah	Association canadienne pour les jeunes enfants
POST, Shirley	Institut canadien de la santé infantile
RONNENBERG, Doris	Association canadienne des femmes autochtones
RYAN, Rick	Clubs des garçons et filles du Canada
SCHALLER, Dr John	Société canadienne de la Croix-Rouge
SIMMS, Frank	Le Gouvernement de Terre-Neuve
STEELE, Ernie	Association canadienne des radiodiffuseurs
SUTCLIFFE, Stewart	Clarkson & Gordon Co. Ltée
SUTTON, Gerry	Le Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
TOMLIN, Ron	La Banque Royale du Canada
USHER, Trudy	Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
WALKER, John A.	Le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
WATTS, Dr Norman	Association canadienne de la santé, éducation physique et récréation
WILSON, Mary	Le Gouvernement du Manitoba
YAFFE, Phyllis	The Children's Book Centre

Les commissaires énumérés dans la première colonne furent remplacés au cours de l'année par ceux indiqués ci-dessous.

	Remplacé par:	Remplacé par:
DAWE, Mary Jo	LLOYD, Ann	PEPPER, Sue
ERHARDT, Marie	WILLIAMS, Bea	JAVED, Hamid
NELSON, Mona	HILL, Polly	
PROULX, Monique	MICHAUD, Claude	
ROY, Robert	MONETTE, Pierre	

## ANNEXE 3: OPINION PERSONNELLE: LES ENFANTS AUTOCHTONES

Soumis par Doris Ronnenberg

Je fais ce rapport minoritaire au nom de l'intégrité intellectuelle.

La version finale de l'analyse et des recommandations du groupe de travail de l'A.I.E. sur les enfants autochtones a été remaniée et continuée de l'être, pour des raisons qui sont fondamentalement de convenance politique. Ayant participé activement à la préparation du chapitre sur les enfants autochtones du rapport global de l'A.I.E., je considère comme très regrettable que la Commission cherche à adopter une attitude "aimable". Tout ce qui n'est pas "aimable" est supprimé du rapport au moment de la mise au point finale du texte. La Commission prête ainsi le flanc à la critique; on pourra l'accuser de n'avoir pas voulu faire face aux problèmes réels des enfants autochtones du Canada.

Bien que je considère comme positives plusieurs des recommandations qui ont été formulées dans le rapport du groupe de travail de l'A.I.E. sur les enfants autochtones, je n'admets pas, et je n'admettrai pas, que l'on remanie la vérité pour des raisons de convenance politique.

Curieusement, seul le rapport du groupe de travail sur les enfants autochtones a été voté, article par article, par l'ensemble des commissaires réunis. Pourquoi? Faut-il en déduire qu'on s'est senti mal à l'aise devant la vérité sur le traitement que la population et le gouvernement canadiens ont réservé aux enfants autochtones depuis l'arrivée des Européens au pays? Ce traitement, résultat de 400 ans de politique gouvernementale, auquel s'ajoutait une politique "chrétienne", serait-il à l'origine de la situation actuelle de l'enfant autochtone?...

L'histoire du Canada, à ses débuts, a considéré les Autochtones comme des "païens". Cette attitude envers la spiritualité indienne n'a pas vraiment changé aujourd'hui. Il faut savoir que c'est par l'association des autorités politiques et des autorités religieuses qu'est établie et mise en application la politique sociale canadienne, politique qui a pour effet de détruire les Autochtones dans leur identité et leur spiritualité.

On a permis qu'à la Commission canadienne pour l'A.I.E., la culture dominante et les valeurs qu'elle véhicule puissent prévaloir. Ainsi, par conditionnement culturel, on a accepté d'adoucir l'exposé des faits qui semblaient négatifs ou "pas aimables". Il est malheureux qu'on n'ait pas fait preuve d'une plus grande maturité. Notre grand et beau pays devrait permettre l'épanouissement, côte à côte, de plusieurs cultures. Il pourrait éviter la stérile argumentation permanente sur la "justesse" des rapports français/anglais ou catholiques/protestants. La réalité canadienne, pour les jeunes Autochtones, n'a rien à voir avec ces controverses.

Par souci de convenance politique, on a notamment supprimé du rapport du groupe de travail de l'A.I.E. sur les enfants autochtones la septième observation de base, à savoir:

"La religion organisée au Canada (que les Européens ont apportée aux Autochtones depuis leur arrivée en ce pays jusqu'à aujourd'hui) adopte à l'égard des Autochtones les attitudes suivantes:

- (a) elle est paternaliste et favorise ainsi l'assimilation;
- (b) elle cherche à "établir des rapports" avec les Autochtones à l'aide d'une publicité maquillée, bien menée, qui sert son image.

Au lieu de ce paternalisme pseudo-libéral répugnant, à l'endroit des Autochtones, nous aimerions voir un véritable examen de conscience qui n'excluerait rien de "sacré". Cet examen de conscience permettrait de se pencher sur la façon dont certaines religions organisées ont vraiment acquis, au Canada, leurs biens immobiliers à même les propriétés des Autochtones, ainsi que sur la non-participation des Autochtones dans la hiérarchie des églises.

L'analyse du rapport final du groupe de travail de l'A.I.E. sur les enfants autochtones (n° 1 et 2) emploie les mots "de l'avis de plusieurs Autochtones", au lieu d'exposer plus explicitement les faits, comme c'était le cas dans la version originale. Cette dilution du rapport est regrettable; elle est un autre exemple de l'opportunisme timoré qui prévaut.

En conclusion, ce qui se dégage de l'ensemble du texte final du rapport du groupe de travail de l'A.I.E. sur les enfants autochtones, c'est que, là encore, on a une définition différente de la "justice sociale" lorsqu'il est question des enfants autochtones.

Pendant les années soixante, les premiers ministres Pearson et Trudeau ont parlé d'une "société juste" pour le Canada. Nous en sommes maintenant aux années quatre-vingts, et cette "société juste" ne s'est pas encore concrétisée pour les Autochtones. Si l'actuel premier ministre cherche, pendant ce terme de cinq ans, à se tailler une place dans l'histoire du Canada, il pourrait peut-être songer à enchâsser de véritables principes de justice pour les Autochtones et leurs enfants dans les politiques sociales, en particulier dans une Constitution qui serait rapatriée.

Ce n'est que par un véritable bond en avant dans la réflexion et dans l'action que l'on s'attaquera aux problèmes concrets des enfants autochtones du Canada. Ce travail ne sera pas facile. Les ennemis du véritable progrès pour les Autochtones sont riches et politiquement puissants. On le constate lorsqu'on sait, par exemple, avec quel soin la Commission pour l'A.I.E. a mis au point la version finale de son rapport sur les enfants autochtones, pour ne pas froisser la susceptibilité de la grande entreprise. Ainsi a-t-elle "censuré" le passage faisant état des pratiques d'embauche injustes pour les Autochtones, qu'emploient Syncrude et Allsands dans l'exploitation de l'huile lourde en Alberta. Il n'en reste pas moins que la pilule est toujours amère pour les Autochtones et que la recommandation n° 9 ne devrait pas passer ce fait sous silence.

Seule la volonté de changement peut faire en sorte que le changement survienne. Je ne présente pas ce rapport dans un esprit négatif. Je suis cependant déçue que, même à l'intérieur d'une Commission comme celle de l'A.I.E., les véritables problèmes des enfants autochtones doivent être évités, "dilués" ou "censurés".

Pour décrire convenablement la situation des enfants autochtones, il aurait fallu préparer un rapport beaucoup plus approfondi que le court rapport du groupe de travail de l'A.I.E. avant sa version finale.

La Commission canadienne pour l'A.I.E. aurait pu passer toute l'année à étudier les besoins des enfants autochtones si son intention en était une de "justice sociale" dans le contexte actuel au Canada. Beaucoup trop souvent, les Canadiens ne voient pas leurs propres problèmes sociaux parce qu'ils veulent paraître, à la face du monde, comme des négociateurs sensés et des pacificateurs dans les querelles des autres pays et aux Nations unies. La maturité de la Fédération canadienne sera ressentie par tous les Canadiens lorsqu'ils réaliseront la façon honteuse dont ils traitent les enfants autochtones.

*Doris E. Ronnenberg*

Doris E. Ronnenberg

ANNEXE 4: PERSONNEL DU SÉCRÉTARIAT

Secrétaire exécutif: Tom Schatzky

Secrétaire adjointe: Diane Ponée

Programme d'octrois: Michèle Charbonneau, Danielle Gallichand,  
Joan Heyland, Gisèle Maillet, Diane Marleau,  
Charlotte Michaud, Dominique Paris

Communications: Norah Froot, Denise LeGal, Carole Noël,  
Christine Proulx, Barbara Wolfe, Marilyn McCrea

Recherches: Susan Gilman, Suzing Hum, Mary Shenstone

Secrétaires administratives: Louise Beaudoin, Louise Oakes

Administrateur: Bob Fredette

Officier de liaison avec le Ministère de la Santé et du Bien-être social:  
Howard Clifford

## ANNEXE 5: DOCUMENTS DE BASE

Les "documents de base" du Plan d'action national sont l'oeuvre de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant et sont disponibles en anglais et en français à prix minime, en s'adressant au Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario.

Chacun de ces travaux traite des points saillants des sujets en question, dans le contexte de la société canadienne. Des bibliographies d'oeuvres canadiennes y sont comprises.

La famille	rédigé par Suzing Hum
L'enfant et la culture	" " " "
La nature et l'environnement	" " " "
Le jeu et les loisirs	" " " "
La télévision et les média	" " " "
L'enfant et la loi	rédigé par Susan Gilman
Les enfants autochtones	" " " "
L'enfant et la santé	rédigé par Mary Shenstone et Landon Pearson

Des exposés traitant des sujets suivants sont aussi disponibles:

L'économie et ses répercussions sur l'enfant	préparé par le Dr John Moore
The spiritual rights of the child	préparé par John Bradford pour le comité de l'AIE de la Grande-Bretagne

Le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse met aussi à la disposition des personnes intéressées les documents suivants qui ont été préparés par la Commission canadienne:

Le rapport administratif de la Commission

L'analyse des besoins, préparée par Susan Gilman, est une étude en profondeur des 4000 demandes de subventions qui sont parvenues au Comité des subventions de la Commission.

L'analyse statistique des projets, préparée par Joan Heyland.

## RÉFÉRENCES

- Assembly of Arts Administrators of Canada. The Children Are Watching: A Survey of Children's Broadcasting in Canada and Some Recommendations for the Future. Toronto: The Assembly of Arts Administrators of Canada, 1979. Vous pouvez vous procurer ce rapport auprès de N. Best, Arts Services Branch, Ministry of Culture and Recreation, 77 Bloor Street West, 7th Floor, Toronto, Ontario.
- L'Association canadienne pour la santé mentale et Le Centre régional de Thistledown. Les enfants de demain/Tomorrow's Children. Toronto: L'Association canadienne pour la santé mentale, 1978.
- L'Association canadienne d'éducation. L'Enseignement et les services de l'hygiène dans les écoles au Canada. Rapport d'une enquête de l'ACE. Toronto: L'Association canadienne d'éducation, 1978.
- Berger, juge Thomas R. Le Nord: terre lointaine, terre ancestrale, rapport de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie. Ottawa: Centre d'Édition du Gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, 1977.
- Boys' and Girls' Clubs of Canada. The Child and His Community. Toronto: Boys' and Girls' Clubs of Canada, 1978.
- Brown, Joan C. "La prévention du handicap: pour l'amélioration des soins prénatals et périnatals." Document de travail. Ottawa: L'Institut canadien de la santé infantile, 1978.
- Canadian Home Economics Association. "Infant and Child Feeding". Position paper. Canadian Home Economics Journal, Fall 1979.
- Commission nationale sur les troubles de l'affectivité et de l'apprentissage chez les enfants canadiens. Un million d'enfants/One Million Children. Toronto: Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse pour la Commission nationale sur les troubles de l'affectivité et de l'apprentissage chez les enfants canadiens, 1970.
- Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Interdit aux mineurs: la place de l'enfant dans la société canadienne. Ottawa: Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 1978.
- \_\_\_\_\_. Jouer franc jeu: code sportif pour les enfants. Ottawa: Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 1979.
- Conseil des sciences du Canada. Le Canada société de conservation. Conseil des sciences du Canada, Rapport n° 27 Ottawa: Conseil des sciences du Canada, 1977.
- Conseil national du bien-être social. L'emploi et la pauvreté. Ottawa: Conseil national du bien-être social, 1977.
- \_\_\_\_\_. Un enfant, une chance. Ottawa: Conseil national du bien-être social, 1973.
- \_\_\_\_\_. Les enfants pauvres. Ottawa: Conseil national du bien-être social, 1975.

- \_\_\_\_\_. La femme et la pauvreté. Ottawa: Conseil national du bien-être social, 1977.
- \_\_\_\_\_. Pour améliorer le sort des enfants. Ottawa: Conseil national du bien-être social, 1979.
- Grant, Naomi R. The State of the Art: A Background Paper on Prevention. Toronto: Children's Services Division, Ministry of Community and Social Services, 1979.
- Keniston, Kenneth. All Our Children: The American Family under Pressure. New York: Harcourt Brace Jovanovich, 1977.
- Lalonde, Marc. Nouvelle perspective de la santé des Canadiens. Ottawa: Imprimerie de la Reine, 1974.

## INDEXE AUX RECOMMANDATIONS

- accidents 9.14-9.18  
centres d'accueil 9.18  
rapports d'accident 9.14  
âge de la majorité 12.6, 12.11b  
âge minimum pour la consommation d'alcool 12.14  
l'Agence canadienne de développement international 5.3  
l'aide financière au Tiers-Monde 5.3  
alcoolisme, programme d'aide 9.34  
allaitement maternel 9.9, 9.10  
allocations familiales 2.4, 3.7  
l'Année internationale de l'enfant 14.2, 14.5  
les arts 10.1-10.11c  
l'Association canadienne des bibliothèques 11.23  
l'Association canadienne des radiodiffuseurs 11.17  
l'Association dentaire du Canada 9.20  
l'Association de journalistes 11.26c  
Assurance-chômage 2.11, 2.13  
Autochtones (cf. enfants autochtones)  
droits assurés par traités 6.1, 6.2  
études 6.4  
formation des professeurs 6.4  
loi sur la protection des enfants 6.15a, 6.15b  
travailleurs sociaux 6.15b  
tribunaux populaires 6.3
- bibliothèques 11.23  
de jouets 7.11  
bien-être des enfants 3.3, 3.4a, 3.4b  
autochtones 6.15a  
British-Columbian First Citizens Fund 6.8  
Bureau national de l'éducation 4.23
- Canadian Toy Testing Council 7.10a, 7.10b  
ceintures de sécurité 9.16a  
Centre national de création 10.11a-10.11c
- Centres de détresse 1.34  
Centres de responsabilité 14.3, 14.4  
Clubs des garçons et filles du Canada 3.14f  
la Coalition pour la prévention des handicaps 9.4a  
Code canadien des normes en matière de publicité 11.17  
Code de radiotélédiffusion pour enfants 11.17  
Code du travail du Canada 2.19  
Comité de spécialistes en soins aux enfants 9.13  
Comité permanent de la Santé, du bien-être et des affaires sociales de la Chambre des Communes 14.1-14.2  
comités scolaires 1.17  
comité UNICEF/Croix-Rouge sur la culture des enfants 13.4  
Commission canadienne de réforme du droit 12.7, 12.10  
la Commission de l'emploi du Canada 4.21  
Commission royale d'enquête sur le statut de la femme 2.4  
commissions scolaires, présence des autochtones 6.4d  
compréhension internationale/interculturelle 5.1-5.5  
communautaires  
centres 4.2  
écoles 4.4  
programmes 4.9  
conditionnement physique 9.26-9.30  
congés de maternité/paternité 2.11-2.14, 2.18-2.22  
Conférence canadienne sur l'uniformisation du droit 12.6  
Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse 3.14, 14.5a  
Conseil consultatif sur la situation de la femme 12.10  
Conseil de la famille de la Col. Brit. 1.1.3  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes 6.10  
Conseil des sciences du Canada 3.14g

- Conseil des Ministres de l'éducation 5.1
- Conseil national du bien-être social 3.14a-3.14d
- conseillers en orientation pour jeunes 4.10
- consommateur  
l'enfant en tant que consommateur 4.14  
protection 3.13
- consommation abusive de l'alcool, programmes sur la 9.33-9.35
- cours de conduite d'automobile 4.17
- cours de plein air 8.15-8.17
- crédit d'impôts pour enfant(s) 3.6
- la culture, les enfants et 4.12, 10.1-10.11c
- culturels  
centres 10.2  
politiques 10.1, 10.3, 10.10  
programmes 4.3
- Déclaration des Nations-unies sur les droits de l'enfant 8.18
- déduction d'impôts pour enfant(s) à charge 3.6
- développement de l'enfant 1.7, 1.8, 1.20
- dialogue sur l'enfant et les arts 10.10
- discrimination 12.4
- le divorce 1.24-1.28
- Donnant-Donnant, proposition 13.9
- Droits assurés par traités 6.1
- Droits de l'enfant au Canada 8.18
- droits des enfants 4.5, 6.17a, 6.18, 8.18, 13.1
- écoles  
autobus 9.16a, 9.16b  
bibliothèques 11.21  
communautaires 4.1, 4.2, 4.4  
financement 4.7, 6.5a, 6.5c, 6.6  
installations 4.6  
programmes 4.9  
programmes innovateurs 6.5a
- écoles de survie 6.5a
- l'économie 3.1
- éducation 3.2, 4.22, 4.23  
activités parascolaires 7.1  
aide financière 4.7, 4.23, 6.5a, 6.6
- les arts 4.12, 10.4, 10.5
- autochtones 4.24, 6.4, 6.5a, 6.5b, 6.6-6.9
- centre d'enseignement à vie 4.1
- conservation 8.16
- consommation abusive d'alcool 9.34
- cours de conduite automobile 4.17
- cours de plein air 8.15-8.17
- cours sur la nature 8.15
- cycles de vie 4.18
- développement de l'enfant 1.11
- diversité culturelle 5.1, 5.2, 5.5
- droits 4.5, 4.15
- écoles communautaires 4.4, 4.9
- l'économie 4.14
- éducation physique 4.12, 9.26
- l'environnement 8.16
- études familiales 1.19
- formation morale 4.12
- formation professionnelle 4.19-4.21, 6.9
- langue d'enseignement 4.24-4.26, 6.4c
- médias 11.12, 11.13
- mères célibataires 1.37
- milieu urbain 8.15
- nations en voie de développement 5.1, 5.2
- personnel 1.13, 4.11, 6.4, 10.6-10.8
- pollution 8.16
- préparation à la vie 4.12, 4.18
- préservation de la faune 8.16
- processus juridique 4.5, 12.15
- programmes scolaires 4.12, 4.15
- religion 5.5
- recherches 4.23
- santé 6.12, 9.25
- sexualité humaine 1.10, 1.11, 1.14-1.16, 4.5, 9.22, 9.23
- syndicalisme 4.16
- valeurs 1.12, 4.12, 5.5
- vie familiale 1.11, 1.18a, 6.4e, 9.2.1
- éducation physique 4.12, 9.26
- éducation sexuelle 1.10, 1.11, 1.14, 1.16, 4.5, 9.22, 9.23
- égalité des chances, programme d' 3.9

- l'emploi 3.8
  - autochtones 6.4b
  - femmes 3.9
  - nouveaux aménagements 2.23, 3.4
  - orientation 4.21
- enfants autochtones 6.1-6.18
  - éducation 4.24, 6.4-6.7, 6.9
  - environnement 6.17a-6.17c
  - protection des enfants 6.15a, 6.15b
  - religion 6.18
  - services de santé 6.11-6.14, 6.16
- l'enfant devant la loi 12.1-12.15
- enfants handicapés 1.29, 2.5, 4.20, 7.9
- enfants inadaptés 2.5, 2.5b
- enfants maltraités 1.32, 1.33
- enseignement, programmes innovateurs 6.5a
- ententes sur les frais de scolarité 6.6
- l'environnement 6.17a, 6.17c, 8.9
  - protection 6.17b, 8.4, 8.6, 8.7, 8.13
- enveloppes budgétaires 3.4, 3.4a
- exemptions d'impôt pour enfant 2.5a, 3.6
- exploitation sexuelle 12.9
- la famille 1.1a-1.38
  - agence centrale 1.1c, 1.9
  - autochtones 6.15a
  - cours de préparation 1.18
  - cours de préparation à la vie familiale 6.4e, 9.21
  - études familiales 1.19
  - loisirs 1.23, 9.28-9.30
  - planification 9.23
  - politiques 1.1, 1.2, 3.3
  - prise de décision 1.2
- femmes maltraitées et battues 1.33
- Fête du patrimoine 13.5
- films pour enfants 11.18
- First Citizens Fund 6.8
- fluoration 9.20
- fonction publique 3.11
- formation dans les écoles de service social, programme de 6.15b
- formation professionnelle 4.19-4.21, 6.9
  - avocats 12.4
  - bibliothécaires pour enfants 11.23
  - enseignants 6.4, 10.6-10.8
  - radiotélédiffusion 11.6
  - services de garde 2.7
  - sur la sexualité humaine 1.20
  - travailleurs sociaux 6.15
- foyers d'accueil 1.30
  - jeunes filles enceintes 1.36
- foyers nourriciers 1.30
- galeries d'art 10.2
- garde 1.25, 1.26, 12.2, 12.6, 12.8
- gardes de jour
  - centres 2.1a-2.2, 2.6, 2.10
  - financement 2.1a-2.2, 2.5b, 2.6
  - normes 2.1a-2.6b
  - personnel 2.7-2.9
- grossesse
  - congé de maladie 2.16, 2.17
  - jeunes filles enceintes 9.24
- hospitalisation 1.2, 1.21, 9.11-9.13
- illégitimité 12.5
- immunisation 9.5-9.7
- Indian Federated College 6.5c
- Indiens (cf. enfants Autochtones)
- l'Institut canadien de la santé infantile 9.4a
- l'Institut de radiotélédiffusion pour enfants 11.9
- l'Institut du film pour enfants 11.18
- Inuit, enfants (cf. enfants autochtones)
- Inuit 6.4
- information, programmes d' 2.24
  - accidents 9.18
  - famille 1.3
  - immunisation 9.6
  - jeu et loisirs 7.3a
  - produits dangereux 9.36
  - sexualité humaine 1.15
  - soins à la mère 9.3
- incitants fiscaux pour télévision 11.11b
- jeu et loisirs 7.1-7.12
  - aménagements 7.4a, 7.4b, 7.5, 7.7

- animateurs 7.2a, 7.2b
- enfants handicapés 7.9
- famille 1.23
- non-compétitifs 4.8, 7.8, 7.12
- recherche 7.3b
- traitement 7.6
- jeunes contrevenants 12.2, 12.11a, 12.11b, 12.12
- jeunes filles enceintes 9.24
- jeunes mères célibataires 1.6
- journaux 11.26a-11.26d, 11.27
- justice pour mineurs autochtones 6.3
- kidnapping 1.28, 12.8
- livres canadiens 11.21, 11.23, 11.24
- livres pour enfants 11.21-11.25
  - production 11.22
  - revues 11.24
- logement 7.4.1, 7.4.2, 8.14
- loi sur les Indiens 6.2
- la loi sur l'impôt, amendements à 2.2, 2.3, 3.6
- la loi, l'enfant devant 12.1-12.15
  - changements législatifs 12.1a, 12.1b
  - éducation 4.5, 4.12.4, 12.15
  - l'enfant en tant que personne 12.2-12.5
  - exploitation sexuelle 12.9, 12.10
  - la garde et l'entretien 1.25-1.27, 12.6-12.8
  - jeunes contrevenants 12.1a, 12.2
  - mise en application 12.13, 12.14
  - travail préventif 1.22
- loi nationale sur les services de garde 2.1
- loisirs (cf. jeu et loisirs)
- loisirs de plein air 8.12
- maternité, congé de 2.11-2.14
- médias, 11.1-11.20, 11.28
- les médias
  - les arts 10.9
  - compréhension internationale 5.4
- culture autochtone 6.10
- l'enfant 11.1-11.28
- milieu de travail 2.23-3.10
- Ministère des affaires indiennes et du nord 6.5a, 6.6
- mortalité infantile 6.12
- musées 10.2
- Nations-unies 8.18
- nutrition 9.8-9.10
- Organismes nationaux volontaires 13.9
- orientation
  - sociale 1.14, 9.23
  - pour jeunes 4.10
  - professionnelle 4.21
- orienteurs 1.13, 1.14, 1.20, 4.10
- parents, rôles des 1.4-1.6, 1.8a, 1.21, 1.35
  - soutien financier 2.3-2.5
- parents adoptifs 2.12-2.15, 2.22, 6.15a
- parents nourriciers 1.30
- parents, secours aux 1.22
- pays en voie de développement 5.1-5.3
- pensions alimentaires 1.25-1.27, 12.6, 12.7
- planification des naissances 4.5
- planification régionale 8.2-8.3
- planification urbaine 7.7, 8.2, 8.3, 8.8-8.14
- politique nationale de la famille 3.3
- pollution 6.17a-6.17c, 8.4-8.7
- pratiques spirituelles, droits aux 6.18, 13.1
- préparation à la vie, cours de 4.2, 4.3, 4.12, 4.18
- préparation au mariage 1.18b
- prix
  - émissions pour enfants 11.7
  - pour enfants 13.6
- programmation radiophonique (v. aussi médias) 10.9, 11.19
- programmes d'aide pour problèmes d'alcoolisme 9.34
- publicité
  - Code canadien de radiotélédiffusion 11.17

- revenus 11.11a
- santé 9.18g, 9.35
- télévision 11.17
- radiodiffusion 11.1-11.20, 11.28
- recherches 1.19, 13.8
  - accidents 1.19, 13.8
  - éducation 4.23
  - sur les enfants 13.7
  - jeu et loisirs 7.3b
  - jeunes mères 1.38
  - pollution 8.5
  - télévision 11.8
- Recommandations Thistledown 9.32
- réforme du droit
  - accidents 9.18h
  - enfants 12.1a, 12.1b, 12.4, 12.5, 12.13
  - pollution 8.6
- Régime de pension Canada/Québec 2.8
- régions sauvages 8.3
- relations enfant-adulte 2.24
- relations parents-enfants 1.29, 1.31
- représentation légale des enfants 12.2, 12.3
- ressources énergétiques 8.1
- santé
  - accidents 9.14-9.18
  - autochtones 6.12-6.14, 6.16
  - conditionnement physique 9.26-9.30
  - éducation 1.21, 9.25
  - hygiène dentaire 9.19, 9.20
  - immunisation 9.5, 9.7
  - la nutrition 6.14, 9.8-9.10
  - problèmes d'alcoolisme 9.33-9.35
  - santé mentale 9.27, 9.31, 9.32
  - soins aux nouveau-nés 9.1-9.4
  - soins maternels 9.4, 9.4a, 9.24
  - usage abusif des drogues 9.33-9.35
- santé de la mère 9.4, 9.24
- Santé et bien-être social Canada 9.9
- santé infantile 9.4a, 9.4b
- santé mentale 9.31-9.33
- sécurité des jouets, études de 7.10a, 7.10b
- sécurité pour enfants 9.14-9.18
- sièges sécuritaires 9.15
- Société canadienne de pédiatrie 9.9
- Soins aux nouveau-nés 9.1
- soins dentaires, programmes de 9.19
- soins de santé
  - hôpitaux 9.11-9.13
  - obstétriques 9.1, 9.2
  - péri-natals 9.2
  - post-natals 1.21
- Sous-comité d'orientation des affaires sociales et autochtones 3.4a, 3.4b
- soutien de revenu, programmes de 2.4, 2.5b, 3.5
- sports
  - équipement 9.17
  - non-compétitifs 4.8, 7.8, 7.12
- Statistique Canada 9.14
- syndicats 2.23, 4.16
- télédiffusion 11.1-11.20, 11.28
- télévision 11.1-11.16
  - annonces 9.18g, 9.36, 11.11a, 11.17
  - contenu canadien 11.2, 11.4
  - culture autochtone 6.10
  - politiques 11.1
  - prix 11.17
  - productions d'enfants 10.9
  - sexe 11.16
  - surveillance par les parents 11.14, 11.15
  - violence 6.10, 11.16
- tension, parents victimes de 1.22
- terrains de jeu 8.11
- théâtres 10.2
- tribunaux populaires autochtones 6.3
- UNICEF 13.2
- utilisation du sol 8.1, 8.2
- utilisation des ressources 3.12
- valeurs 1.12, 3.2, 4.12
- versements de pension 1.25, 1.27

Rédactrice en chef: Landon Pearson

Rédaction: Valerie Wyatt

Collaboration à la rédaction:  
Danielle Chaput, Madeleine Gariépy-Dubuc  
Louise Geoffrion-Gosselin, Polly Hill, Diane Ponée

Dessin de la couverture: Fernley Hess & Associates Ltd.



International Year  
of the Child 1979



L'Année internationale  
de l'enfant 1979

